

L'HON. M. GODBOUT PARLE AUX OUVRIERS

INAUGURATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

LA RÉCENTE CAMPAGNE PROVOQUE UN COURT DÉBAT. — L'ÉCHEVIN SYLVESTRE FAIT UNE SUGGESTION ÉCRITE, PUIS LA REMET DANS SA POCHETTE. — LES NOUVEAUX COMITÉS, ÉVALUATEURS, VÉRIFICATEURS, ETC.

L'inauguration du nouveau conseil municipal de Saint-Hyacinthe a eu lieu lundi soir, à l'hôtel de ville, et n'a été marquée par aucune cérémonie spéciale, les échevins élus ou réélus au dernier scrutin prenant simplement possession de leurs sièges respectifs. Divers incidents de la récente campagne municipale ont été l'objet de commentaires au cours de la séance et ont donné lieu à un débat qui, pour être court, a été assez vif. A noter cependant que l'échevin Victor Sylvestre, le seul des candidats oppositionnistes qui ait été élu à la récente élection, a voté avec l'administration Bouchard sur toutes les mesures qui ont été proposées et a même approuvé la réélection des anciens évaluateurs et vérificateurs de la ville, malgré que le remplacement de ces fonctionnaires constituait un des principaux articles du programme de l'opposition.

M. l'échevin J. L. Guillet, qui est procureur de la ville de Saint-Hyacinthe depuis plusieurs années, a été réélu unanimement à cette fonction et a présidé la séance du conseil en l'absence du maire Bouchard. Les différents comités du conseil ont été formés avec les présidents suivants: Aqueduc et électricité, échevin Paul L. Richer; éclairage public, échevin Ferdinand Boudreau; finances, échevin Victor Chabot; service du feu, échevin J. B. Létourneau; hygiène, échevin Victor Sylvestre; marchés, échevin Louis Bergeron; service de police, échevin Joseph Godbout; voirie, échevin E. O. Picard, et parcs publics, échevin Joseph L'Archevêque.

L'ancien bureau des évaluateurs municipaux a été réélu unanimement et se compose comme suit: MM. G. René Richer, directeur des services municipaux; J. E. Lanoix, cito-

yen, et Camille Picard, fonctionnaire municipal. Le bureau des vérificateurs a aussi été réélu unanimement et se compose de MM. René Daignault et Léopold Champagne, comptables agréés par la Commission municipale de la province. L'ancien bureau des recenseurs a aussi été maintenu dans ses fonctions et se compose de MM. Henri Brousseau et Camille Picard.

Au chapitre des avis de motion, l'échevin Victor Sylvestre s'est levé pour faire quelques remarques. Il a d'abord exprimé son regret que lui et ses amis n'eussent pas obtenu de l'électorat ce qu'ils auraient voulu. Il a ensuite déposé sur la table du conseil un avis de motion pour faire amender l'article 131 de la charte municipale, qui permet au greffier de livrer, le jour de la votation, des certificats donnant droit de vote à des électeurs qui auraient dû être inscrits sur les listes électorales, mais dont les noms ont été omis par inadvertance. M. Sylvestre voudrait que de tels certificats soient donnés au moins trois jours avant la date des élections.

L'échevin Sylvestre a aussi rappelé dans son discours l'incident de la mort de Joseph Desjardins, ce malheureux qui succomba subitement à une congestion pulmonaire la veille de l'élection municipale, et il en a profité pour faire une digression sur le sujet de la moralité publique. Pour mieux préciser sa pensée, M. Sylvestre a déposé une suggestion écrite, à l'effet que le conseil recommande au chef de police de voir dorénavant à faire observer la loi durant les élections municipales, de manière à ce qu'il ne s'y passe rien d'irrégulier au d'ordinaire.

M. l'échevin Victor Chabot (Suite en page 5)

UNE INVENTION DE TOUTES PIÈCES

Une nouvelle du journal "L'Illustration" qui est fautive sur tous les points. — Tactiques de conservateurs.

Le journal "L'Illustration", de Montréal, a publié, dans son édition du 5 août, une dépêche d'un correspondant de Saint-Hyacinthe, à l'effet que l'hon. T. D. Bouchard, ayant convoqué une assemblée pour "jeudi soir" au village La Providence, aurait été forcé de parler dans une cave appartenant à M. Raoul Picard. Cette nouvelle est fautive sur tous les points, car M. Bouchard, s'il a déjà tenu des assemblées en plusieurs endroits de son comté au cours de la présente campagne, ne s'est pas encore fait entendre au village La Providence, ni au village de Saint-Joseph ou dans la ville même de Saint-Hyacinthe. Il tiendra des assemblées dans ces paroisses comme dans les autres d'ici le jour des élections, mais leur date n'a pas encore été fixée. En second lieu, le correspondant rapporte l'incident comme ayant eu lieu jeudi soir. Or, jeudi soir dernier, M. Bouchard était à quelques centaines de milles de Saint-Hyacinthe, dans la région de Québec.

On ne peut comprendre sur quoi le correspondant a pu baser son rapport, car l'incident qu'il rapporte est une invention de toutes pièces, qui illustre bien les extrémités auxquelles on est rendu des adversaires de M. Bouchard dans son comté.

ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

Une route ultra-moderne sera construite sur la rive sud.

Québec, 6. — Dès l'été prochain les automobilistes pourront circuler à leur aise sur une route ultra-moderne, entre Québec et Montréal, sur la rive sud, au sud de la route actuelle entre Lévis et Montréal. En effet, le projet de construction d'une autoroute sur la rive sud est en cours. Depuis plusieurs semaines, des arpentiers font le travail préliminaire, sous la direction des hauts fonctionnaires de la Voirie, et le tracé sera complété sous peu, avons-nous appris ce midi. A moins d'imprévu, cette initiative sera mentionnée dans le programme de travaux que fera connaître l'honorable T.-D. Bouchard, ministre des Terres et Forêts et des Affaires Municipales.

La nouvelle route reliera aussi directement que possible les deux centres, tellement que le trajet sera d'environ 135 milles au lieu de 180 comme actuellement. Elle sera très large et offrira tous les avantages d'une grande route moderne. Au ministère de la Voirie, ce midi, on n'a pas voulu commenter la nouvelle mais on ne l'a pas non plus niée.

RETRAITE FERMÉE

Du 4 au 7 septembre, il y aura à Granby une retraite fermée pour les Demeiselles.

Toutes celles qui désirent faire cette retraite ou avoir quelques renseignements à ce sujet doivent s'adresser d'ici au 29 août à Mlle B. Lussier 267 Cascades ou à 9 Raymond, tél. 399J.

Cette retraite sera prêchée par le R. P. Paul Monty, O. P.

EN VOYAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Rév. J. E. Boucher, pasteur de l'église Saint-Jean, de cette ville, et Mme Boucher sont partis lundi dernier pour Campbellton, Nouveau-Brunswick, où il visiteront des parents. Les voyageurs se rendront aussi à Bathurst et autres endroits des Provinces Maritimes.

Le premier ministre de la province leur promet un salaire minimum suffisant pour assurer leur subsistance et l'instruction de leurs enfants. — La lutte contre le communisme.

LE PARTI LIBÉRAL VEUT LA LUMIÈRE

L'hon. M. Cardin déclare à Montréal que les libéraux ne craignent pas la vérité, comme en témoigne l'institution de l'enquête royale. — L'enquête du comité des Comptes Publics continuera aussi.

LE PARTI LIBÉRAL EST LE PARTI DE LA CONCORDE

Québec, 6. — "Notre programme agricole est un programme ouvrier tout aussi bien qu'agricole", a déclaré l'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province, au cours d'une assemblée régionale tenue, dimanche soir, devant la salle des exercices militaires de Lévis. S'adressant à une population composée surtout d'ouvriers, M. Godbout a expliqué les lois qu'il a l'intention de faire adopter afin d'améliorer le sort des travailleurs et il a appuyé sur le fait que son programme agricole aiderait en définitive les populations des villes.

M. Godbout a aussi parlé du socialisme et du communisme.

"Le socialisme et le communisme", dit-il, "ne sont plus pour nous des spectres, mais ce sont des réalités qu'on conçoit. Nos adversaires tendent la main peut-être vers ce côté ou du moins ils prennent des attitudes qui le laissent croire. Je vous promets de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ces doctrines subversives."

Dans la dernière partie de son discours, le premier ministre a parlé de ses adversaires. Il leur a reproché le ton de leurs discours: "Dans toute ma campagne, dit-il, je n'ai pas fait un seul discours qui vaille pour notre cause une parcelle des discours qu'ils prononcent. Je les ai écoutés à la radio, la semaine dernière, et même cet après-midi; j'ai pris la résolution de ne pas parler d'eux, car je vous le répète, leurs discours nous servent mieux que ceux que nous pouvons faire."

L'assemblée était sous la présidence conjointe de M. Sylvestre Durand, maire de Lévis, et de M. L.-P. Ruell, maire de Lauzon. Les orateurs furent l'hon. Adélard Godbout, M. Jean-Marie Fortin, candidat dans Lévis, le Dr J.-Etienne Dussault, député de Lévis à Ottawa, M. Léonard Tremblay,

(Suite en page 8)

Montréal, 6. — "Depuis que M. Charles-Auguste Bertrand a été promu au poste de procureur général, la population a été obligée de reconnaître que cet homme a de l'énergie et du caractère. Il n'a pas fait que promettre une commission royale d'enquête dans les rouages de l'administration provinciale, mais il a aussitôt ajouté: "Avant que le peuple de la province ait enregistré son vote, je vous nommerai une commission royale". Et vous l'avez. Si, dans certains milieux on vient encore prétendre qu'une commission royale ne vaut pas une enquête du Comité des Comptes Publics, je m'empresse de vous dire que la porte du comité des Comptes Publics reste ouverte. La Commission Royale n'a pas été instituée pour empêcher quoi que ce soit, et le fonctionnement normal du parlement provincial continuera, une fois les libéraux réélus. Les adversaires pourront continuer de promener s'ils le veulent leur lanterne de Diogène dans tous les départements. M. Bertrand, nommé depuis quelques semaines seulement, vous assure déjà de deux enquêtes. C'est vous dire que le parti libéral n'a pas peur de la lumière. Au contraire il la désire afin de voir le mal et de faire cesser les appréhensions qui règnent encore sur certaines choses qui ne seront peut-être jamais prouvées. C'est ainsi que M. Bertrand vous a déjà donné les preuves de sa compétence. J'ajoute que le peuple de la province avait besoin d'un homme de cette trempe dans l'administration de la justice."

Ces paroles de l'hon. P.-J.-A. Cardin, ministre des Travaux Publics dans le cabinet fédéral, ont marqué, lundi soir, en la salle du Jardin de l'Enfance de Saint-Jean de la Croix, le début de la campagne électorale de l'hon. Charles-Auguste Bertrand, procureur général et

(Suite en page 5)

LE TERRIER DES RENTES SEIGNEURIALES

Une action en annulation d'homologation. — Avis de motion au conseil pour travaux publics.

Le conseil municipal, au cours de la séance qu'il a tenue lundi soir, a été notifié d'une action intentée à la cité de Saint-Hyacinthe par la Société d'Administration Générale, de Montréal, en annulation de l'homologation du terrier des rentes seigneuriales. La Société d'Administration Générale réclame des rentes sur certains lots situés au-delà de la voie ferrée du Canadien National, dans le Bourg-Joli, à Saint-Hyacinthe, malgré que depuis plus de 25 ans, il n'y ait eu aucune réclamation de rentes seigneuriales sur ces lots.

Le conseil n'a pas cru devoir se rendre à la demande de la Société d'Administration Générale parce qu'il ne la croit pas justifiée. Me Philippe Pothier, avocat de cette ville, a été chargé par le conseil de défendre les intérêts de la cité de Saint-Hyacinthe dans cette cause.

Le conseil, durant la séance, a pris en considération plusieurs requêtes de citoyens demandant la construction de trottoirs, de canaux et d'égoûts en diverses parties de la ville. L'échevin Paul Richer a donné avis qu'il proposera à la prochaine séance un règlement municipal à l'effet de faire exécuter ces travaux.

ANNIVERSAIRE DE Mgr DECELLES

Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe est prêtre depuis 41 ans.

S. Exc. Mgr F. Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, a célébré, mardi, le 4 août, le 41ème anniversaire de son ordination sacerdotale. "Le Clairon" est heureux à cette occasion de présenter à Mgr Decelles l'hommage de son respect et de lui renouveler ses meilleurs vœux et souhaits.

C'est, en effet, le 4 août, 1895, que Mgr Fabien Zoel Decelles fut ordonné à la prêtrise dans la paroisse natale de Saint-Damase par Mgr M. Decelles. Né le 22 mai 1870, de Fabien Decelles, commerçant, et de Mélina Dupont, Mgr Decelles est le septième évêque de Saint-Hyacinthe. Après un stage de deux ans à l'Institut Catholique de Paris, il fut pendant plusieurs années professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, devenant préfet des études, puis vice-supérieur et supérieur.

Vicaire général du diocèse du 2 mars 1920 au 18 juin 1923, puis vicaire capitulaire du 18 juin 1923 au 22 mai 1924, Mgr Decelles est évêque de Saint-Hyacinthe depuis 1924. Élu le 14 mars de cette année, il fut sacré dans sa cathédrale par Mgr Di Maria le 22 mai suivant.

VILLÉGIATURE À SUTTON

Mlle Cécile Houle, de Saint-Hyacinthe, est allée passer ses vacances au Mountain View Hotel, de Sutton, l'invitée de Mlle Yvette Crépeau, fille de M. J. C. Crépeau, propriétaire de l'hôtel. Durant sa villégiature, Mlle Houle s'est rendue visiter en compagnie de ses hôtes les villes de Sherbrooke, Ritchford, St. Albans et autres endroits du Vermont.

LA PISCINE MUNICIPALE

Elle restera ouverte de 2 h. 30 de l'après-midi à 10 heures du soir.

Le conseil municipal, à la séance de lundi soir, a modifié le règlement qui régit la piscine municipale, à l'effet de permettre l'ouverture sans interruption de la piscine de 2 h. 30 de l'après-midi à 10 heures du soir.

GERARD BRADY CONDAMNÉ EN COUR DU MAGISTRAT

IL DOIT PAYER À L'HON. T. D. BOUCHARD \$50.00 DE DOMMAGES AVEC INTÉRÊTS ET DÉPENS, À DÉFAUT DE QUOI LA LOI L'Y "CONTRAINTE PAR TOUTES VOIES QUE DE DROIT ET MÊME PAR CORPS". AFFIRMATION MALICIEUSE ET DIFFAMATOIRE.

Jugement vient d'être rendu par le juge Emile Marin, en Cour du Magistrat, dans la cause de l'hon. T. D. Bouchard vs Gérard Brady, directeur propriétaire d'un petit journal publié dans notre ville sous le nom de "L'Idée Ouvrière". Il s'agissait d'une action en dommages au montant de \$99. Le défendeur Brady a été condamné à payer au demandeur la somme de \$50 avec intérêts et dépens et "qu'à défaut de ce faire, il y soit contraint par toutes voies que de droit et même par corps".

L'action résultait d'un article publié par Brady dans son journal en date du 28 mars, 1935, dans lequel il demandait s'il était vrai que M. Bouchard était allé "rencontrer les contremaîtres de la Anglin-Norcross sur les chantiers de la Penman pour leur demander de payer les ouvriers moins cher".

Après avoir posé cette question, Brady ajoutait en guise de réflexion: "C'est ça qui s'appelle être l'ami de l'ouvrier". Cette note, dit le jugement, contient une affirmation absolument fautive, malicieuse et diffamatoire, qui n'a été écrite par le défendeur ou ses représentants que dans le but évident de nuire injustement au demandeur et de le discréditer dans l'opinion publique. Cette note était particulièrement malicieuse parce qu'il se préparait à ce moment-là une élection municipale dans la ville de Saint-Hyacinthe. Le défendeur n'avait aucune raison légitime de publier cet écrit et sa conduite est d'autant plus reprehensible que mis en demeure de se rétracter le 2 avril, il a refusé de le faire. Subsequently, il a publié une rétractation, mais cette rétractation est tardive et ne peut être admise.

La note écrite sous forme d'une question ne constitue pas la preuve établie que la note en question a bien été émise et publiée et tel qu'allégué dans la déclaration, ce qui d'ailleurs est admis. Cette note constitue-t-elle seulement une question pour savoir s'il était bien vrai que M. Bouchard était allé demander à Anglin-Norcross de payer les ouvriers moins cher? Cette note écrite sous la forme d'une question ne constitue pas moins une affirmation que M. Bouchard aurait fait la démarche mentionnée en icelle. C'est le but qu'on

moins une affirmation que M. Bouchard aurait fait la démarche en question. C'est le but qu'on voulait atteindre et que, de fait, on a atteint et c'est sa seule signification. Si l'on pouvait en douter, on n'a qu'à lire la phrase qui la suit pour s'en convaincre. Or la preuve démontre que M. Bouchard n'est pas allé faire la démarche en question dans la note et qu'il n'est pas non plus allé faire semblables demandes auprès de qui que ce soit.

Le demandeur, M. Bouchard, est un homme ayant joué et jouant encore un rôle considérable dans les affaires municipales de la cité de Saint-Hyacinthe, dont il est le maire actuel, ainsi que dans les affaires provinciales comme député à la Législature, dont il fut le président, et comme membre, présentement, du cabinet provincial. Il est évident qu'à ces divers titres, il a besoin de la confiance du public en général et des ouvriers de la cité de Saint-Hyacinthe en particulier. Or la note parue dans "L'Idée Ouvrière" discréditait certainement M. Bouchard aux yeux du public et des ouvriers. "Si le défendeur, conclut le jugement, était de bonne foi lorsqu'il a écrit cette note, ce dont je doute fort, il a certainement agi avec une négligence impardonnable en ne se renseignant pas mieux avant d'écrire comme il l'a fait".

Le jugement dit en partie: La preuve établie que la note en question a bien été émise et publiée et tel qu'allégué dans la déclaration, ce qui d'ailleurs est admis. Cette note constitue-t-elle seulement une question pour savoir s'il était bien vrai que M. Bouchard était allé demander à Anglin-Norcross de payer les ouvriers moins cher? Cette note écrite sous la forme d'une question ne constitue pas moins une affirmation que M. Bouchard aurait fait la démarche mentionnée en icelle. C'est le but qu'on

(Suite en page 8)

LE DESORDRE NE SERA PAS TOLERE

LE PROCUREUR DE LA PROVINCE DÉCLARE QUE LE GOUVERNEMENT NE TOLÉRERA AUCUNE MANOEUVRE CONCENTRÉE POUR BRISER LES RÉUNIONS POPULAIRES.

Montréal, 6. — Voici la réponse de l'hon. Charles-Auguste Bertrand, procureur général de la province, à l'échevin Zénon Lesage, son adversaire dans Laurier, au sujet du tumulte qui se produisit lors de l'assemblée populaire où l'hon. P.-J.-A. Cardin était l'hôte d'honneur, lundi soir, dans ce comté.

Au Dr Zénon Lesage. Cher monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'adressez relativement à ce que vous appelez les incidents regrettables aux assemblées de la présente campagne et je note vos plaintes scandalisées contre la police provinciale. Soyons de bon compte, je déteste l'hyppocrisie. Membre de l'Exécutif de Montréal, vous faites un effort visible pour réduire la protection policière à celle que la cité ne nous donne pas, et pour envoyer à nos assemblées, sous prétexte d'y assurer le service d'ordre, des officiers qui ne remuent pas un doigt quoi qu'il arrive.

Vous auriez sûrement plus beau jeu de tourner nos réunions en fiasco avec les bandes soudoyées que votre parti promène en camions, et qui font le tumulte pour nous empêcher de parler aux citoyens, de leur expliquer la politique du gou-

vernement nouveau et le sens précis du programme qu'il propose à l'approbation publique.

Vous faites une erreur, d'ailleurs simplement en apparence, quand vous dites que la police provinciale fait le désordre aux assemblées populaires.

Elle le réprime et elle est chargée de le supprimer et c'est en cela qu'elle déjoue vos plans. Nous voulons être libres et dignes. Je vous le répète à vous comme je l'ai fait partout dans la province depuis mon assermentation comme ministre.

Mais il ne s'agit pas d'être naïf. Il sera donc opportun que vous mettiez sur leurs gardes tous ceux que mon admonition présente peut intéresser.

Nous ne tolérerons aucune manœuvre concentrée pour briser nos réunions populaires et agissons de manière à appliquer à toute personne qui y créera du désordre et qui agira de manière à provoquer le tumulte, les mesures de répression appropriées.

Discutons la politique tant qu'il vous plaira d'ici le 17, mais je vous passe ma parole que nous allons le faire à tout prix dans la paix même contre le gré des organisations louches auxquelles vos demandes

(Suite en page 5)

GRANDE EXCURSION

ACTON-VALE

Dimanche, le 9 août, 1936

Le train du C. N. R. quittera la gare locale à 1.45 hre P.M. pour revenir vers 7 hres P. M. le même jour.

PRIX DU PASSAGE:

50c

ALLER ET RETOUR

Pour billets s'adresser aux salles de la Jeunesse Libérale, rue St-Simon, ainsi qu'au Clairon, ou bien aux divers comités libéraux en ville.

BIENVENUE A TOUS!

Assemblées de M. Dumaine dans Bagot

M. CYRILLE DUMAINE, candidat libéral dans le comté de Bagot, tiendra d'ici à la fin de la campagne les assemblées suivantes:

DIMANCHE, 9 AOÛT, à UPTON, après la grand'messe; à ACTON-VALE, à 2 h. 30, de l'après-midi.
LUNDI, 10 AOÛT, à ST-LIBOIRE, à 2 h. de l'après-midi.
MARDI, 11 AOÛT, à ST-NAZAIRE, à 10 h. de l'avant-midi; à STE-HELENE, à 2 h. 30, de l'après-midi.
MERCREDI, 12 AOÛT, à STE-CHRISTINE, à 10 h. de l'avant-midi; à ST-THÉODORE, à 2 h. 30, de l'après-midi.
JEUDI, 13 AOÛT, à ST-HUGUES, à 2 heures de l'après-midi.
VENDREDI, 14 AOÛT, à ST-SIMON, à 10 h. de l'avant-midi; à STE-ROSALIE, à 2 h. 30, de l'après-midi.
DIMANCHE, 16 AOÛT, à Saint-Pie, après la grand'messe; à ST-DOMINIQUE, à 3 h. de l'après-midi.

M. CYRILLE DUMAINE sera accompagné partout de Me T.-A. FONTAINE, député de Saint-Hyacinthe-Bagot aux Communes, de Me VICTOR CHABOT et de quelques autres orateurs.

Il a aussi offert à son adversaire de le rencontrer quand il le désirera au cours d'assemblées contradictoires.

PIQUE-NIQUE ANNUEL DU CLUB OUVRIER IND.

LE QUATRIÈME PIQUE-NIQUE ANNUEL AURA LIEU DIMANCHE PROCHAIN, LE 9 AOÛT, AU PARC LA-FRAMBOISE. — UN PROGRAMME VARIÉ D'AMUSEMENTS.

Le Club Ouvrier Indépendant, la populaire organisation ouvrière de Saint-Hyacinthe, donnera dimanche prochain, le 9 août, son quatrième pique-nique annuel. Le club donne ce pique-nique pour tous les ouvriers de la ville de Saint-Hyacinthe et de la compagnie environnante.

Comme par les années passées, la direction du club a préparé un programme des plus attrayants pour ce pique-nique et l'on compte qu'une foule considérable y assistera. Il est probable que les principaux hommes politiques de la région visiteront le pique-nique au cours de la journée et prendront la parole.

Le Club Ouvrier Indépendant, qui a été fondé spécialement dans l'intérêt de la classe ouvrière de notre ville, souhaite la plus cordiale bienvenue à ce pique-nique aux citoyens de Saint-Hyacinthe, leur promettant une journée des plus agréables. Le club est actuellement composé des officiers suivants:

Président, Wilfrid Tanguay; vice-président, Roméo Pélouquin; secrétaire trésorier, H. Berger; secrétaire archiviste, Arthur H. Grouard; directeurs, Jos. Desmarchais, A. Fontaine, René Johnson, A.

Graveline, Jos. Bissonnette et H. Laliberté.

Voici le programme de la journée du pique-nique, dimanche, le 9 août: Ouverture du terrain à dix heures de l'avant-midi. Courses pour enfants d'âges variés. A midi, dîner sous le bosquet des Pins avec la musique de l'orchestre Yamaska. A 2 heures, courses pour filles, garçons, grosses femmes, gros hommes, courses aux oeufs, saut en longueur pour hommes, saut arrêté pour hommes, courses aux patates, courses dos à dos et course à l'âne.

Les autres attractions incluent:

Vaudeville — Trente personnes sur la scène, danse et chant, comédies, sketches. Boîte — Quatre grands combats de boxe de première classe, sous la direction du gérant de boîte, M. René Phaneuf. Lutte — Plusieurs matchs intéressants de lutte sous la direction de MM. Jos. Bissonnette et M. Bergeron.

Amusements — Pas moins de 75 personnes ont été engagées pour divertir les personnes présentes au pique-nique. Il ne faudra pas manquer de les voir à l'oeuvre.

Spécial. — Le fameux Indou (Suite en page 5)

LE CLAIRON

JOURNAL HEBDOMADAIRE PUBLIE A SAINT-HYACINTHE

"Le Clairon" est imprimé par l'Imprimerie Yamaska au No. 173, rue Girouard, Téléphone: 498.

ABONNEMENTS

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00

EN VENTE CHEZ

M. Henri BARRE, 231 rue Cascades,
M. René CHOQUETTE, 106 rue Mondor,
M. Armand BROUSSEAU, 122 Cascades.

SAINT-HYACINTHE, 7 AOUT 1936

CELUI QUI MENT...

M. Harry Bernard a une manière bien simple de disposer de ses adversaires. Quand il ne peut pas leur répondre, il les traite d'incapables et les abreuve d'injures. Les enfants des écoles, quand ils se chicanent, ne font pas mieux. L'aimable confrère de la rue Sainte-Anne s'est montré spécialement venimeux à notre égard, la semaine dernière. Ce grand chrétien a eu une colère épouvantable. Suintant le dépit et la haine, il nous a appliqué toutes les épithètes qui lui passaient par la tête et comme son cœur, à ce saint homme, n'est qu'une poche de fiel, il a perdu tout sens de la mesure.

Nous savons que M. Bernard a de lui-même une opinion qui, pour ne pas être partagée par tout le monde, est cependant une très haute opinion. Il se croit sincèrement l'homme le mieux doué de la province et ne pardonne jamais à ceux qui osent en douter. Chez nous, nous nous permettons d'en douter et nous nous moquons bien du courroux d'Harry. Nous regrettons seulement de ne pas avoir le talent particulier d'un Olivier Asselin pour pouvoir dire au rédacteur du "Courrier" ce que nous pensons de son inconcevable suffisance. Le Bernard, on s'en souvient, se crut de taille un jour à reprendre Asselin sur quelque chose et il n'est pas encore revenu de la cinglante leçon qu'il reçut à cette occasion.

M. Harry Bernard, dans le dernier numéro de son journal, nous traite aussi de menteurs. Il nous enlève les mots de la bouche, car c'est le terme que nous devons généralement employer quand nous discutons ses écrits et nous avons à la mémoire maints articles du "Courrier", surtout durant la dernière campagne municipale, qui, pour l'effronterie de l'honté mensonge, n'ont leur pareil nulle part ailleurs.

Non, nous n'avons pas l'habitude de mentir, au "Clairon". Nous adhérons aux règles du journalisme honnête et ce n'est pas nous que l'on prendra jamais à "arranger" un texte pour soutenir une fausseté. Nous maintenons, par ailleurs, tout ce que nous avons dit précédemment des méthodes de la clique qui appuyait les Pagé, les Sylvestre et les Chartier. M. Bernard nous met au défi de prouver nos avancées. Eh bien, nous avons des affidavits pour prouver nos avancées. Que M. Bernard prenne seulement connaissance de celui que nous publions plus bas et qu'il essaie d'y répondre.

M. Bernard affecte de se moquer beaucoup de la nouvelle qui a été publiée dans notre journal, touchant une "grosse chicane dans le camp oppositionniste". On remarquera, cependant, qu'il ne nie pas les faits que nous avons publiés. Le rédacteur du "Courrier", du reste, est plus au courant que bien d'autres de la chicane qui a éclaté dans les rangs des castors et qui leur a fait éprouver tant de difficulté à se choisir un candidat. M. Bernard peut bien affirmer qu'une entente parfaite règne chez les conservateurs, mais quand il y a entente, on ne crie pas et on ne montre pas le poing comme on criait et comme on montrait le poing dimanche dernier, à la petite réunion qui eut lieu chez M. Chartier.

L'entente cordiale, c'est dans les rangs des libéraux qu'on la trouve.

UNE DECLARATION
ASSERMENTEE

M. Harry Bernard dit que le "Clairon" ment lorsqu'il affirme que de la boisson fut distribuée par le groupe oppositionniste durant la dernière campagne municipale. Nous soumettons à l'attention de M. Bernard et de ses amis l'affidavit qui suit:

"Je soussigné, LEOPOLD HEBERT, chauffeur de taxi, à l'emploi de Modern Taxi, domicilié au No. 67 de la rue Bourassa, en les cité et district de Saint-Hyacinthe, déclare solennellement ce qui suit:

"1° Dans la nuit de samedi à dimanche, du 11 au 12 juillet 1936, je reçus ordre du bureau de "Modern Taxi" de me rendre avec un Buick, de sept passagers, au comité de M. Roméo Robert et du docteur Pagé, candidats à l'échevinage et à la mairie dans le quartier No. 1, sur la rue Cascades;

2° Je rencontrai au dit comité M. Roméo Robert, M. Thomas Blanchard, M. Grégoire (Bébé), M. Lionel Cadorette, M. Dupré, M. Rosaire Duquette et plusieurs autres personnes;

3° J'ai reçu alors ordre de M. Blanchard de faire monter toutes les personnes ci-dessus nommées, moins le dit M. Blanchard, dans mon automobile, et nous sommes partis pour aller faire un tour dans les paroisses de La Présentation, St-Judes et St-Barnabé;

4° Le candidat M. Robert était l'un des occupants de ma machine, étant assis en arrière, à droite;

5° Chemin faisant, il s'est servi à plusieurs reprises des liqueurs alcooliques, bière et whisky, aux vu et su du candidat Robert lui-même;

6° Cette promenade a duré jusqu'à trois heures et quart du matin, dimanche, le 12 juillet;

7° Durant le trajet, la machine de M. Joseph Surprenant nous suivait avec une autre charge d'occupants pris au même comité de M. Robert et du docteur Pagé. Il y avait également de la boisson dans cette machine puisqu'ils sont venus en chercher dans mon propre char;

8° Le groupe de ces deux machines pouvait représenter environ une dizaine de personnes, la plupart électeurs du quartier No. 1, que M. Robert gardait avec lui et qui ont consommé liqueurs alcooliques et sandwiches durant le trajet;

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

(Signé) LEOPOLD HEBERT.

Saint-Hyacinthe, ce 28 juillet 1936.

NOTES ET
COMMENTAIRES

Jean-Louis Gagnon a publié récemment, sur le ministre des Affaires municipales, un article qui est bien le plus grossier et le plus polisson que nous ayons jamais lu. Des conservateurs eux-mêmes, en lisant cette prose infecte que Gérard Brady, naturellement, s'est empressé de reproduire dans sa feuille de chou, des conservateurs eux-mêmes se sont déclarés dégoûtés d'aussi sales méthodes électorales.

Nous sommes de ceux qui croient que le talent littéraire ne justifie jamais l'obscénité, et il nous semble que le jeune Gagnon, qui paraît ne posséder aucune notion de savoir-vivre, pourrait avoir au moins assez d'esprit sportif pour ne pas frapper en bas de la ceinture, mais il ignore même cette règle élémentaire. Le jeune Gagnon est connu à Granby, où son court passage à la "Voix de l'Est" a permis — surtout à ses patrons — de le juger. On le connaît moins à Saint-Hyacinthe, mais il sera intéressant et même salutaire de suivre la carrière d'un homme qui en est rendu à prendre de tels moyens pour se faire remarquer.

Chaque fois que M. Harry Bernard se fait enguirlander par quelqu'un, il s'empresse de communiquer le morceau à tous les journaux dont il est le correspondant, comme s'il prenait plaisir à montrer qu'on s'occupe de lui, à Saint-Hyacinthe. Il espère peut-être acquiescer ainsi la notoriété que sa pale littérature n'a pu lui donner.

Deux citoyens, de ceux qui sont reconnus comme indépendants en politique, s'entretenaient l'autre jour des chances de Ti-Coq (pardon, monsieur l'Avocat) Leblanc comme candidat oppositionniste dans le comté de St-Hyacinthe. L'un des citoyens ne devait pas avoir une bien grande opinion du jeune Leblanc, car on l'entendit résumer ses remarques dans la phrase lapidaire qui suit: "Tenez, le p'tit Leblanc, pour moi, ça ne vaut pas mieux que Brady!"

Les Zeuneses Patriotes devaient être à St-Hyacinthe, dimanche dernier, mais à la dernière minute, l'assemblée fut contremandée. Il paraît qu'O'Leary et les autres porteurs de cannes et de bâtons étaient en route pour Saint-Hyacinthe lorsqu'ils reçurent un télégramme les avisant qu'un millier de francs libéraux les attendaient à la gare de Saint-Hyacinthe. Les jeunes braves se seraient alors empressés de rentrer à Montréal, mais nous pouvons bien leur dire maintenant qu'ils n'avaient pas besoin de s'enrayer, attendu que les mille libéraux qui se trouvaient en gare de Saint-Hyacinthe, attendaient tout simplement le train spécial qui devait les con-

L'OPINION
DES AUTRES

LES AMIS DES TRUSTS

Un autre cheval de bataille que les adversaires ne manquent pas d'enfourcher dans leurs envolées oratoires, c'est le "trust de l'électricité". Cette fois-ci, leur tactique a échoué et ils en sont quittes pour une vaine tentative de dupes. En 1934, au cours de la session de l'Assemblée Législative, M. Duplessis défendait la Montreal Light Heat & Power lorsque le Conseil Municipal de Montréal voulait lui imposer une surtaxe de 5% ! Les Hamel et les Grégoire qui ne manquent pas, à la radio et dans leurs assemblées, de crier au trust — "pauvres champions des droits du peuple!" — n'ont plus le rôle de héros, depuis que le peuple a été mis au courant de cette tactique de leur chef, M. Duplessis, pour protéger le trust de l'électricité. Et que dire du candidat de M. Duplessis dans le comté de Drummond, M. Marier, un des avocats de la Southern Canada Power, compagnie que l'hon. T.-D. Bouchard a fait mettre à la raison et qui s'est vengée en fournissant généreusement pour faire battre le vaillant ministre du cabinet Godbout, dans son élection municipale de St-Hyacinthe. Heureusement, les nationaux, en dépit de l'aide financière qu'ils ont reçue des trusts de l'électricité, n'ont pas réussi à faire croire au peuple que les libéraux étaient les amis des trusts, et la dé faite qu'ils ont essuyée aux mains de l'hon. M. Bouchard, dans St-Hyacinthe, est la preuve irréfutable que le peuple connaît les vrais champions de ses droits.

Le Courrier-Sentinel, —Montmagny

LA REALITE EST CLAIRE

Il y a là un dilemme dont les conservateurs ne peuvent pas sortir. La réalité est claire. Les conservateurs ont sucé les libéraux activistes jusqu'à la moelle, et lorsqu'ils furent devenus gros, gras, dodus, et convaincus de pouvoir manger toute la province à eux tout seuls, ils jetèrent les os aux chiens — en se dépêchant de crier à toute la population que c'étaient les os qui avaient tort.

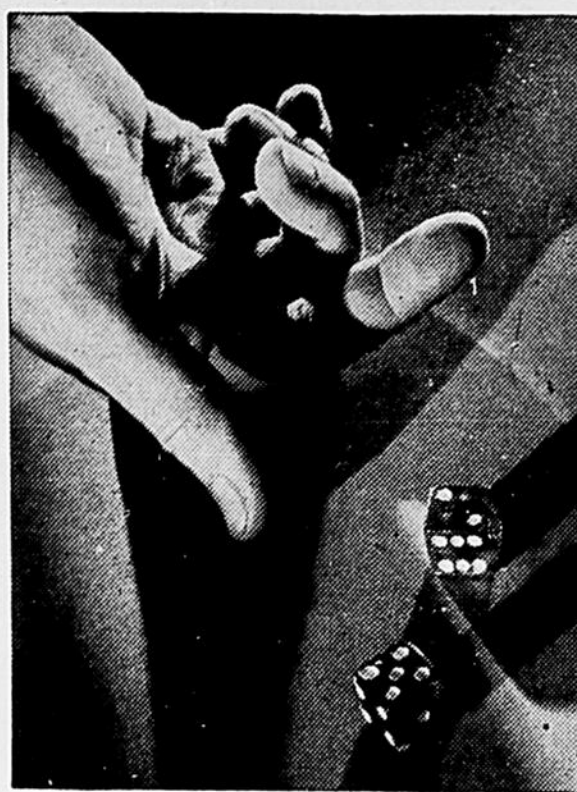
Le Canada, — Montréal.

duire au grand ralliement de Drummondville.

On se demande si les conservateurs nationaux castors vont finir par se trouver un candidat dans le comté de St-Hyacinthe. Au moment où ces lignes sont écrites, pas moins de dix noms ont été soumis et rejetés et plus on discute, moins on s'entend. Il y a des conservateurs qui voudraient voir Ti-Coq Leblanc au fond de l'océan, mais Ti-Coq, loin de disparaître, s'efforce à leur faire croire qu'ils devraient voter pour lui.

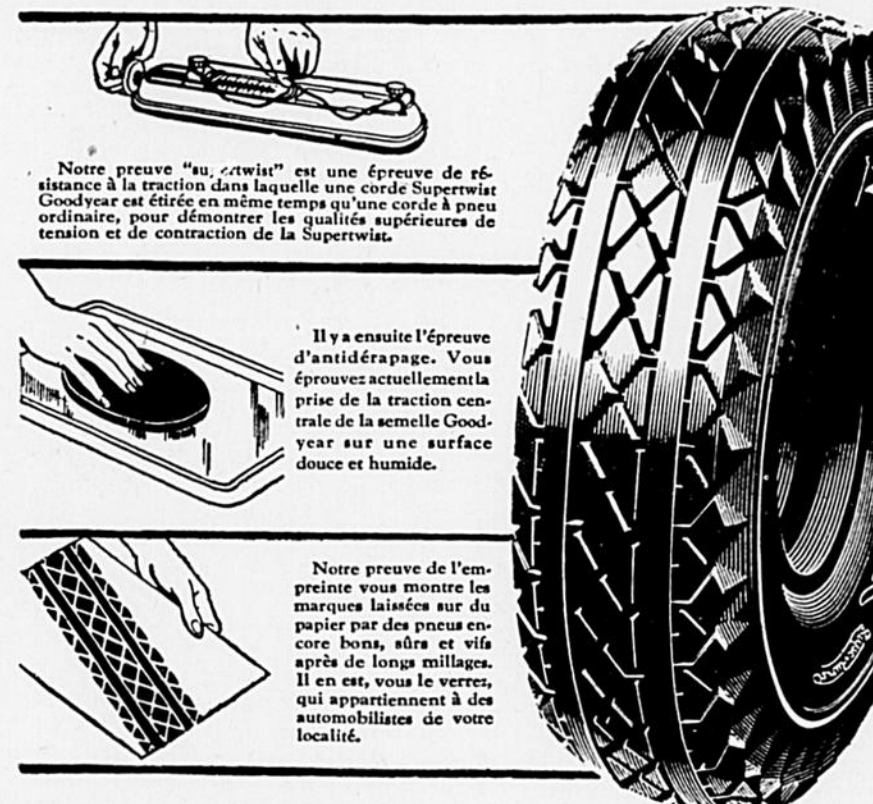
Lundi soir dernier, ils ont tenu, dans leur salle de la rue Mondor, une assemblée qui ne s'est terminée qu'à 3 heures le lendemain matin. On s'en est dit sur tous les tons, paraît-il, et le jeune Leblanc aurait appris ce qu'on pense de lui en certains quartiers.

Harry Bernard est d'opinion que l'hon. M. Godbout n'a pratiquement rien fait pour l'agriculture. On pourrait faire un gros livre avec tout ce que M. Bernard ne sait pas de l'agriculture.

PLUS DE GENS ROULENT SUR LES
PNEUS GOODYEAR QUE SUR TOUTE
AUTRE SORTENE RISQUEZ PAS
Ayez la PREUVE avant d'acheter!

Est-il sage d'acheter des pneus au hasard alors que vous pouvez avoir des preuves concluantes!

Goodyear est le seul pneu qui vous offre ces trois preuves convaincantes avant que vous achetiez—des preuves de la longue durée de la semelle, de l'unique qualité antidérapante et de la force de la carcasse. Venez voir nos démonstrations.



ALPHONSE GREGOIRE

124 rue Concorde,

Tél. 392

St-Hyacinthe, P. Q.

"Je ne croyais pas que la cuisine pût être aussi agréable..."

POELE Hi-Speed HOTPOINT
GENERAL ELECTRIC

"La préparation des repas avait toujours été pour moi une corvée, mais depuis que j'ai mon Poêle Hi-Speed Hotpoint, j'avoue que j'ai vraiment du plaisir à cuisiner. C'est si simple, si propre, si frais... et si vite fait!"

Grâce au contrôle précis de la chaleur, vous pouvez rôtir vos viandes sans surveillance et sans être obligée de les arroser. Vous pouvez cuire toutes sortes de mets appétissants sans jamais craindre les non-réussites. Vous ferez bien de moderniser vos méthodes de cuisson

en faisant l'acquisition d'un Poêle Hotpoint. Il vous assure entre autres avantages les éléments Hi-Speed Calrod, le contrôle automatique du fourneau, la marmite combinée (Cooker) et un fini émail à l'épreuve des taches. Sans compter qu'un Hotpoint fonctionne très économiquement.

On peut l'obtenir pour aussi peu que
\$4.00 par mois.

RAPIDITÉ
ÉTONNANTE!

Seul le Hotpoint vous offre les éléments Hi-Speed Calrod, qui cuisinent les aliments aussi vite qu'ils peuvent cuire. Ils sont faciles à nettoyer et pratiquement indestructibles.

Fabrication canadienne

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited

En vente par Southern Canada Power Company Limited



CA VAUT UNE

BIÈRE

DOW

OLD STOCK



FONDEE IL Y A 146 ANS

Dégouté, le secrétaire de l'Union Nationale démissionne

M. Roméo Langlois, secrétaire du Comité Central à Québec, rompt tout lien avec l'Union Nationale. — «Je ne veux, pas, par mon silence, contribuer à tromper le peuple et spécialement la jeunesse», déclare-t-il.

UN CAMOUFLAGE DU PARTI CONSERVATEUR TORY

La finance de l'Union nationale, dit M. Langlois, ne vient pas de souscriptions populaires: elle est bleue — Union qui n'est qu'un déguisement du vieux parti tory. — Un aveu-tissement aux jeunes.

LES FAITS À LA LUMIÈRE DE LA VÉRITÉ

Québec, 6. — M. Roméo Langlois, secrétaire du comité central de l'Union Nationale, 47, boulevard Charest, à Québec, a fait la déclaration qui suit:

«Je viens de prendre connaissance, dans le journal le "Devoir", ainsi que dans le journal "La Province", du texte de l'accord secret du 7 novembre dernier rendu public par Monsieur Gouin. Je réalise maintenant que cet accord a été rédigé à longue main par Monsieur Duplessis lui-même, signé par lui, dans lequel il dit textuellement ceci: "Il est entendu que, lors de la prochaine élection provinciale, il y aura

25 à 30 candidats conservateurs provinciaux et pour la balance des candidats de l'Action libérale nationale."

"Donc, je n'ai plus à en douter, cet accord secret existait et existe, malgré que les conservateurs provinciaux ont essayé à la radio et au cours de leurs assemblées, de nier l'existence de cet accord. Je ne peux donc plus avoir de doutes sur l'existence de cet accord, ni non plus sur le fait que cet accord existait et existe même pour la présente élection, parce que j'ai sous les yeux une déclaration publique faite par Monsieur Oscar Drouin, deux jours avant la rupture de l'Union Nationale. Duplessis-Gouin, déclaration dans laquelle Monsieur Drouin répète que le pacte existe, qu'il a été signé librement, et qu'il ne permettra pas aucune dérogation à ce pacte.

"Ainsi donc, je suis maintenant convaincu que celui des deux chefs qui n'a pas respecté sa signature est bien Monsieur Duplessis, chef du parti conservateur provincial. Je réalise de plus que ceux qui le suivent maintenant et qui, faisant partie du groupe de l'Action Libérale Nationale, se sont rangés du côté d'un homme qui n'a pas respecté sa parole et ses écrits, se trouvent à consacrer publiquement le principe que dans cette province on peut manquer impunément à sa parole et à ses écrits, chose que je ne puis absolument pas tolérer.



Chaque papier tuera des mouches toute la journée et chaque jour pendant trois semaines. 3 Papiers dans chaque Paquet. 10 CENTS LE PAQUET dans les Pharmacies, les Epiceries et les Magasins Généralistes. POURQUOI PAYER PLUS? The WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.



DURANT les chaleurs de l'été, un bol de Riz Krispies Kellogg, nourrit savoureusement, sans échauffer. Il est tellement croustillant, qu'il crépite dans le lait ou la crème.

Facile à servir, et à digérer, il favorise le sommeil quand on l'absorbe au souper ou au réveil.

Se trouve dans toutes les épiceries, logé en carton agrémenté d'un conte de "Ma Mère l'Oie." Fabriqué par Kellogg, à London, Ont. La qualité est garantie.

Si Croquant qu'il crépite dans le lait ou la crème

L'ENTENTE SECRETE ENTRE PAUL GOUIN ET DUPLESSIS

LE "CANADA" PUBLIE UNE PHOTOGRAPHIE DE L'ENTENTE SECRETE, ECRITE DE LA MAIN DE M. DUPLESSIS ET SIGNÉE PAR LUI.

Le journal "Le Canada", dans son édition de samedi, le 7 août, a publié une photographie de l'entente secrète entre Paul Gouin et Maurice Duplessis. Cette convention, écrite de la main de M. Duplessis et signée par lui, était adressée à M. Paul Gouin. En voici le texte:

Personnelle et confidentielle

Montréal, 7 nov. 1935. Monsieur Paul Gouin, Montréal.

Cher monsieur Gouin, Il est évident que les meilleurs intérêts de la Province exigent l'écrasement du régime Taschereau et que pour atteindre ces fins patriotiques la collaboration de tous les

hommes désintéressés, ayant à cœur le bien de notre chère Province, est essentielle.

Afin de ménager toutes les susceptibilités et pour éviter tous froissements dont pourrait profiter le régime néfaste, il est entendu que lors de la prochaine élection provinciale, il y aura vingt-cinq à trente candidats conservateurs provinciaux, et pour la balance, des candidats de l'Action Libérale Nationale offrant toutes les garanties de sincérité et de succès, et tous combattant sous le même drapeau et supportant l'alliance Duplessis-Gouin.

Veuillez croire cher monsieur Gouin à ma meilleure considération.

M.-L. Duplessis.



ment à sa parole et à ses écrits, chose que je ne puis absolument pas tolérer.

"En deuxième lieu, ayant occupé depuis près d'un mois, à la demande de Monsieur Oscar Drouin, les fonctions de secrétaire de la dite Union Nationale, au comité central, 47 boulevard Charest, à Québec, j'ai vu agir de près tous ceux qui se prétendent de la dite Union Nationale. Or, je suis maintenant convaincu que la dite Union Nationale n'est plus celle du 7 novembre dernier, mais qu'elle est ni plus ni moins que le déguisement du parti conservateur provincial. J'aurai là-dessus beaucoup de choses à dire, mais j'y reviendrai soit dans les journaux, soit dans les assemblées publiques, ou encore à la radio.

"Pour l'instant, je puis affirmer que la finance de la dite Union Nationale ne vient pas des souscriptions populaires; la finance est "bleue"; l'organisation générale ainsi que l'organisation dans les comités sont "bleues"; les candidats, pour ce qui regarde le district de Québec au moins, sont en grande majorité "bleus"; il y en a 23 sur 34 dans le district de Québec qui sont de "francs bleus"; le programme de la

dite Union Nationale n'est pas celui de l'Action Libérale Nationale, bien que ce soit le programme de l'Action Libérale Nationale qui ait été adopté le 7 novembre dernier par l'Union Nationale; enfin, 90 pour cent des choses qui se font dans la prétendue Union Nationale d'aujourd'hui se font par des "bleus" et avec les anciens procédés électoraux "bleus"; c'est du camouflage ni plus ni moins.

"Je ne veux pas par mon silence contribuer à tromper le peuple de cette province, et spécialement la jeunesse qui avait eu confiance en nous et pour laquelle nous avions travaillé depuis deux ans.

"Je comprends maintenant, plus que jamais, et parce que j'ai vu les choses de près, pourquoi M. Oscar Drouin, qui est devenu "bleu", a joué lui-même toutes sortes d'intrigues pour prendre la direction de l'Union Nationale et pour éliminer ensuite tous les chefs et les pionniers du groupe de l'Action Libérale Nationale. Je reviendrai là-dessus.

"Je n'hésite donc pas, pour empêcher que le public ne soit trompé plus longtemps, à démissionner irrémédiablement comme secrétaire, pour le district de Québec, de la prétendue Union Nationale d'aujourd'hui et je déclare me rallier de tout cœur aux vrais fondateurs du mouvement national, c'est-à-dire à l'Action Libérale Nationale, et aux hommes véritablement sincères qui la composent, les Gouin, les Lacroix, les Philippon, les Morin, les Martineau, les Oumet et à tous les autres vrais luttant qui se sont véritablement dévoués pour le peuple depuis deux ans.

"Et pour continuer ma fran-

GRANDE VENTE POUR L'ÉCONOMIE DANS LA CUISINE

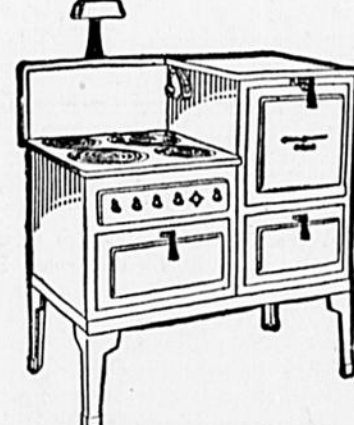
L'électricité est la façon la moins coûteuse

Cuire par l'électricité coûte moins d'un sou par repas, par personne. Et même les meilleures cuisinières admettent que cuire par l'électricité améliore la saveur et le goût des mets qu'elles servent. Alors, pourquoi ne pas décider de jouir de l'économie et de la meilleure cuisine, de la commodité et de la propreté d'un poêle électrique moderne. Nous installerons le poêle de votre choix dans votre cuisine, prêt à servir et vous n'avez pas un sou à payer comptant. Vous pouvez faire des petits paiements mensuels répartis sur une période de trois ans et durant cette vente, nous vous paierons \$15 pour votre vieux poêle; nous vous ferons cadeau d'une série d'ustensiles de cuisine, soit: une poêle à frire en acier et quatre ustensiles superbement émaillés ivoire et rouge. Il y a des genres et des prix qui conviennent à toutes les bourses — choisissez le vôtre et commencez dès aujourd'hui, une ère nouvelle de cuisiner.

Ayez ce superbe MOFFAT pour \$6.15 seulement par mois



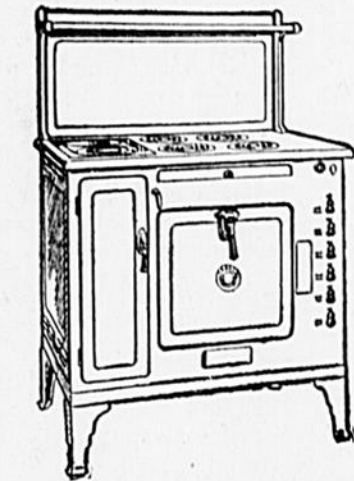
C'est le Moffat modèle E36M avec le fameux réglage Moffat Therm-O-Matic — mettez-y le dîner, ajustez le régulateur et laissez le poêle faire le reste. Fini en émail porcelaine, avec une multitude de perfectionnements qui en feront l'orgueil de votre cuisine. Prix au comptant, installé, \$186.25, ou \$6.15 par mois, pendant 36 mois, moins \$15 pour votre vieux poêle.



HOTPOINT C.E. RA 65

Ce poêle Hotpoint de luxe est d'un style élégant et possède toutes les caractéristiques modernes. Réglage automatique de la température. Dessus éclairé. Cuisseur économique. Éléments Hi-Speed Calrod. Prix au comptant, installé, \$224.50 ou \$7.10 par mois pendant 36 mois.

Payez seulement \$6.75 par mois pour le WESTINGHOUSE A COMBINAISON



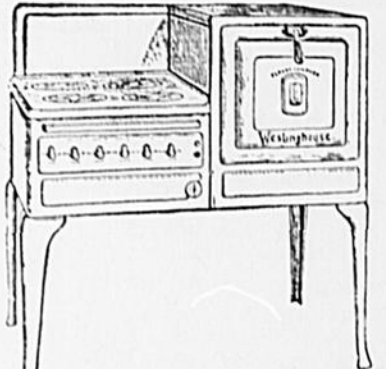
Ce poêle à combinaison pour le charbon ou le bois et l'électricité, est d'un nouveau modèle. Le four peut être chauffé soit par l'électricité, ou avec le feu de bois ou de charbon. Le réglage automatique du four est fourni quand on le désire. Éléments Pyrox. Fini porcelaine crème bordé de noir. Prix comptant, installé \$214, ou \$6.75 par mois pendant 36 mois. Moins \$15 pour votre vieux poêle.



HOTPOINT C.E. Modèle R49

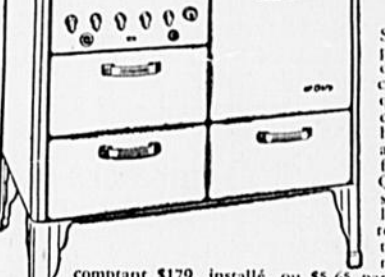
Ce poêle peu coûteux possède trois éléments de surface Hi-Speed. Le four est d'une bonne dimension et muni d'un thermomètre précis. Prix au comptant, installé, \$124.50 ou \$3.95 par mois, pendant 36 mois.

Ce Westinghouse Console peut vous appartenir pour \$3.80 seulement par mois

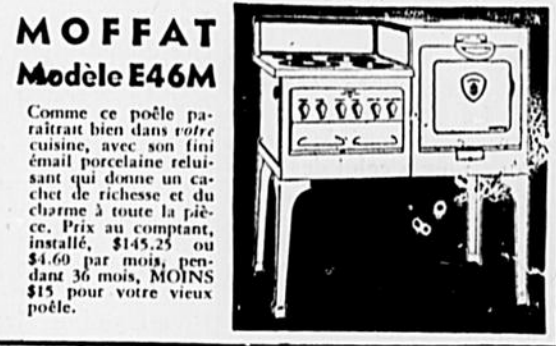


C'est une valeur vraiment remarquable pour la cuisine électrique moderne. Ce beau modèle console qui vaut \$165, sera installé dans votre cuisine, prêt à vous donner le confort et l'économie pour la vie, moyennant \$120 seulement, comptant, ou \$3.80 par mois pendant 36 mois MOINS \$15 pour votre vieux poêle.

Le nouveau poêle McClary Dessus de Table



Surface entière pour la cuisson et dessus de table combinés. Magnifique fini émail porcelaine ivoire avec horloge de réglage automatique de four et lampe. Quatre éléments de surface. Four isolé. Réchauffeur et deux tiroirs d'utilité générale. Prix au comptant, installé, \$179, ou \$5.65 par mois pendant 36 mois. Moins \$15 pour votre vieux poêle.



MOFFAT Modèle E46M

Comme ce poêle paraîtrait bien dans votre cuisine, avec son fini émail porcelaine reluisant qui donne un cachet de richesse et du charme à toute la pièce. Prix au comptant, installé, \$145.25 ou \$4.60 par mois, pendant 36 mois, MOINS \$15 pour votre vieux poêle.

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

chise jusqu'au bout, j'invite fortement tous les partisans de l'Action Libérale Nationale, et en particulier "les jeunes de cette province" qui me con-

naissent et pour lesquels j'ai travaillé depuis le début de notre mouvement, à se défier de l'Union dite Nationale d'aujourd'hui qui n'est encore une

fois que le déguisement du parti conservateur provincial-tory.

(Signé) Roméo Langlois, Secrétaire démission-

naire de la prétendue U. N. d'aujourd'hui.

La Publicité, la Clef du Succès

Feuilleton du "Clairon".

Madeline

Par LOUIS D'ARVERS

No. 3

Après tout, Madeline ne pouvait souffrir en rien de ce retard, pensait-il. Plus tard, quand le bébé d'aujourd'hui serait une petite fille charmante, il en était sûr d'avance puisqu'elle ressemblerait à sa mère. — Il serait bien temps de la montrer à son grand-père, dont elle aura vite fait la conquête.

Cependant, un jour, la figure attristée du jeune lord frappa le vieillard et il remarqua ses vêtements noirs.

—Hubert, dit-il soudain, de qui êtes-vous en deuil?

Hubert rougit. Pendant une seconde il pensa qu'il allait répondre: "Je porte le deuil de ma femme bien-aimée." Mais il se souvint des conseils de prudence que ne cessaient de lui répéter les docteurs.

—J'ai perdu récemment un de mes vieux amis, que vous ne connaissez pas, mon père, dit-il simplement.

Le vieux lord n'insista pas, et les années passèrent.

Maintenant Madeline allait atteindre sa troisième année et Hubert jugeait le temps venu d'aller la chercher. Il avait hâte de la revoir, et si bonne que fussent les nouvelles envoyées par le docteur, il pensait qu'il ne tiendrait tout à fait son serment envers la chère morte que quand sa fille serait là à Lyon, entre son père et lui.

Or, comme il cherchait un prétexte pour s'éligner, quelques semaines de son père devenu chaque jour plus exigeant de sa présence, celui-ci lui demanda son bras pour une petite promenade dans le parc.

Il paraissait vraiment bien ce jour-là et très gai. Après quelques pas sous les vieux arbres, il s'arrêta pour regarder son fils avec fierté:

—Vous êtes devenu vraiment un beau garçon, Hubert. Je voudrais que votre mère fut encore là pour vous voir!

Le jeune homme sourit à cette expression d'amour paternel, bien que l'éloge lui parut excessif.

—Et jamais un nuage entre nous poursuivait le vieux duc. Cela est rare entre père et fils, savez-vous? Quand je mourrai, vous pourrez vous rendre à vous-même ce témoignage que vous ne m'avez pas causé un instant de chagrin. Vous ne sauriez croire combien de fois je me suis félicité que vous ayez renoncé, sur ma prière, à ce fâcheux mariage avec la fille de notre pasteur. Vous n'auriez pas été heureux mon enfant...

Hubert était devenu très pâle, chaque parole s'enfonçait dans son cœur et y faisant une blessure douloureuse.

Le vieillard ne s'aperçut pas de son trouble, il poursuivait sa pensée.

—Je dois pourtant vous avouer, Hubert, qu'après mon départ j'ai eu quelques doutes sur mon bon droit. J'en étais arrivé à me demander si j'avais tort ou raison de m'opposer à la réalisation de vos desirs. Maintenant, je sens que j'avais raison. Un mariage aussi indigne ne pouvait s'accomplir. La jeune fille que vous aimiez pouvait être belle et sage, mais vous n'auriez sûrement pas été heureux avec elle.

—De grâce, mon père, fit Hubert, à bout de forces, laissez-moi passer de côté: n'en parlons jamais, voulez-vous?

—Vous en souffrez donc encore, Hubert?

—Pas de la façon dont vous pensez, dit-il évasivement.

—Pour rien au monde je ne voudrais vous fuir de la peine, mon enfant, et j'espère que vous en êtes bien convaincu. Cependant, une fois pour toutes, je vous reparlerai encore du passé, car je voudrais être sûr que cette histoire d'amour ne vous empêchera pas de penser au mariage? J'aimerais tant vous voir marié avant de mourir...

—Vous avez de longues années devant vous, père...

—Dieu seul le sait! Mais ma dernière joie en ce monde, serait de voir ici une jeune femme de bonne et belle race que je pourrais appeler ma fille. La voix des petits-enfants est la plus belle des musiques pour les oreilles d'un vieillard...

—Vous aimiez mes enfants, père? demanda le jeune homme, la voix tremblante, et tout prêt à livrer son secret.

—En pouvez-vous douter! s'étonnait le duc; mariez-vous, mon fils, et tous mes desirs auront été comblés à ce monde.

—Il m'aimera ma petite Madeline, pensait Hubert, pourquoi attendrais-je pour la lui amener? Dès qu'elle aura jeté ses petits bras autour de son cou, il sera conquis. Je partirai demain pour Casteldone.

Mais la mort, devait une fois encore, contrarier ses projets. Le soir même, le duc de Lyon tombait foudroyé par une attaque d'apoplexie. Il ne devait jamais savoir que son fils avait désobéi, ni qu'il était grand-père.

Hubert n'avait plus qu'à ramener sa dépouille en Angleterre, et, ce dernier devoir rempli, il irait à Casteldone, chercher sa fille pour ne plus s'en séparer.

IV

LE COFFRET

Dans le même temps que lord Charlewood hésitait entre ses devoirs envers son père et ses devoirs envers son enfant, le docteur était

rapporté mourant dans la maison où était née Madeline.

La modeste demeure, autrefois si misérable, était devenue confortable et même luxueuse. Un caprice du destin avait voulu que le docteur trouvât des clients après que la généralité de lord Charlewood l'eût mis en mesure de s'en pouvoir passer.

Il ne se plaignait plus, maintenant, d'avoir trop de loisirs; il regrettait au contraire de n'avoir pas assez de temps à consacrer à la mignonne fillette qu'il aimait comme la plus tendre des grand-pères.

Madeline, dont le joli visage reproduisait trait pour trait celui de sa mère, était devenue une délicieuse enfant; son sourire éclairait la demeure du célibataire mieux qu'un rayon de soleil, se plaisait-il à dire. Il oubliait le reste du monde, jouant avec elle, écoutant ses amoureuses réflexions ou répondant à ses curiosités enfantines qui dénotaient une intelligence rare et un raisonnement bien au-dessus de son âge.

Et voilà que la mort priva l'enfant de cette tutelle affectueuse et vigilante.

Une mort bête, le vulgaire accident: une auto, venant devant lui à pleine allure, avait effrayé le cheval du docteur, et celui-ci, violemment projeté contre un arbre, avait eu le crâne fracassé.

Sa disparition laissait à la seule Margaret Dorman la tutelle de Madeline, et, certes, le dévouement de celle-ci était à toute épreuve. Elle avait reporté toute sa tendresse sur l'enfant, qui était sa seule raison de vivre. Mais son mari avait glissé de la débauche au vice et du braconnage au vol. Deux fois déjà, Margaret avait pu le sauver de la prison en remboursant les sommes qu'il avait volées. Mais elle savait bien qu'il viendrait un jour où elle serait impuissante et devrait laisser la justice suivre son cours. Alors, ce serait la honte, non plus seulement sur lui, mais sur elle...

Tel était sa situation quand le corps inerte du docteur fut apporté chez lui.

sa qu'un chagrin de perdre le seul ami bienveillant qui lui restait dans le village, et elle lui rendit les derniers devoirs avec un pieux respect. Soucieuse que tout se passât dans l'ordre voulu et que la famille du docteur et ses amis comprissent à leur arrivée qu'une main pieuse avait fermé ses yeux, elle s'employa de son mieux à disposer la chambre mortuaire.

C'est en vaquant à ces préparatifs funèbres que ses yeux tombèrent sur le coffret qui lui avait été déposé par le docteur comme contenant tous les papiers concernant Madeline.

Là étaient le nom et l'adresse de son père, et, sans aucun doute, elle, Margaret, devait le prévenir de la mort de celui auquel il avait confié sa fille.

Certes oui, c'était là son devoir... Oui mais, écrire, annoncer la mort du docteur, n'était-ce pas perdre à jamais l'enfant qu'elle s'était habituée à croire sienne, et qu'elle aimait passionnément, farouchement, disait-on dans le village!

Etreinte d'une angoisse indicible, elle pensa tout d'abord qu'elle ne pouvait rien contre l'inévitable. Si elle-même n'aurait pas ce coffret, d'après les habitudes du docteur, l'ouvrier, et alors tout serait fini pour elle.

Immobilisée maintenant dans cette chambre mortuaire, elle évoquait la terrible journée, où on lui avait enlevé son propre enfant pour le conduire au cimetière, et elle sentait qu'elle éprouverait même douleur, même déchirement de tout son être si on lui enlevait sa petite Madeline.

Inconsciemment, elle s'était rapprochée du coffret redouté, et, quand elle entendit des pas, elle le prit vivement, poussée par une force irrésistible, et le cacha sous son châle.

Fébrilement, une sueur froide aux tempes, dans une crainte irraisonnée d'être poursuivie, elle courut vers sa demeure.

Elle sentait confusément sa faute, mais Madeline, qui jouait sur le seuil, gardée par une voisine, courrait à elle si chaleureusement af-

fectueuse, que tout remords disparaissait.

Elle ne pensa plus qu'à cette réalité: une enfant sans mère, dont le père ne paraissait pas se soucier, nous deux bras caressants autour de son cou en l'appelant maman, et cette enfant avait absolument besoin d'elle.

Délibérément, sans plus aucune hésitation, elle s'arracha aux douces caresses et courut placer le coffret dans son armoire, bien résolue à ne jamais l'ouvrir, à ne jamais savoir.

V

LA FUITE

La mort inopinée du docteur, avait mis tout le village en émoi, et les commérages allaient leur train tandis qu'on conduisait sa dépouille à sa dernière demeure.

Madeline en faisait tous les frais. Tous s'attendaient à l'arrivée imminente de ce père mystérieux dont le défunt seul connaissait le nom et la résidence.

Margaret, perdue dans la foule, sentait se préciser ses craintes de la veille. Elle était sûre maintenant, qu'on allait lui enlever la mignonne qui était sa seule raison de vivre.

Des qu'elle put quitter le cortège, elle courut vers sa demeure en hâte afin de s'assurer que personne encore n'était venu.

Hélas! une autre douleur l'attendait. L'enfant était bien là, jouant sagement avec sa poupée, mais elle n'était pas seule. Dorman était là, lui aussi, et il avait sa figure des plus mauvais jours.

—Donne-moi de l'argent, lui cria-t-il, dès qu'il l'aperçut, le plus d'argent possible, et vivement! C'est moi, j'ai été "pinché" par le dam-né garde et je l'ai moi-même assommé; les gendarmes doivent être prévenus...

secondes je peux être arrêté... —Arrêtel! La prison, la honte! Margaret avait reculé, s'éloignant avec horreur de la brute avinée qu'elle s'indignait d'aimer encore.

—Et bien, quoi? ricana le gredin. On peut vivre ailleurs, qu'à Casteldone, je suppose! Et qui sait? Je trouverai peut-être ailleurs le moyen de m'enrichir.

—Dorman! protesta encore une fois la malheureuse.

—Dorman! Dorman! n'ai-je pas le droit d'être riche à mon tour! Et tous les moyens ne seront bons que j'en répondrai! Je dévaliserai une banque, je ferai de la fausse monnaie, je ne reculerai devant rien, maintenant!

Il avait élevé la voix, trop vite pour se rendre compte de ce qu'il faisait.

Margaret, véritablement affolée, oublia sa répugnance et courut à lui pour poser sa main sur ses lèvres, le suppliant de se taire. Elle se demandait, dans une agonie morale, ce qu'elle pourrait faire pour le sauver de lui-même.

La réponse lui vint d'où elle l'attendait le moins. La petite Madeline, apeurée, vint se jeter en pleurant dans ses jupes comme en un appel en sa protection.

Sans s'en douter l'enfant venait de décider de sa propre destinée.

Dans sa détresse, Margaret sentit soudain se confondre en elle son désir de garder, pour elle seule, la pure tendresse de Madeline, et celui d'arracher à la prison son mari en échappant elle-même à la honte d'être montrée du doigt dans le village.

tié qu'elle mit dans la main de Dorman.

Avec le reste, elle prendrait, demain à la première heure, la voiture du courrier, comme elle le faisait souvent pour quelques achats à la ville voisine, et elle le rejoindrait avec Madeline.

Et elle ne reviendrait plus jamais.

VI

DISPARUE

Après quelques jours de suppositions de toutes sortes et de discussions sans fin, le silence s'était fait sur la disparition des Dorman.

L'oubli était déjà tombé sur eux, quand le père de Madeline, s'était heurté à la porte fermée du docteur puis à celle de Margaret, avait pris conscience de son malheur et était venu, affolé d'inquiétude, s'enquérir de sa fille auprès du vieux pasteur qui lui aurait baptisé le jour même qu'il entrerait sa mère.

Celui-ci s'attendait, non sans émotion, à cette visite. Il avait fait l'impossible, aidé par les autorités de la ville, pour retrouver les traces des Dorman, mais, jusqu'ici, les démarches n'avaient pas abouti.

Avec une pitié profonde, il s'avança les mains tendues, vers le jeune père qui venait à lui dans sa détresse.

—J'ai vu votre fille, il y a peu de temps lui dit-il sans autre préambule, et je puis vous assurer qu'elle était heureuse et bien portante. —Ah! fit-il soulagé, vraiment, elle n'est pas... —Morte? Non! Certainement non! affirma le vieillard. —Alors, au nom du ciel, dites-moi où elle est? —Hélas! Je ne puis malheureusement pas vous le dire. Je ne sais pas, personne ici ne sait où les Dorman l'ont amenée.

La physionomie de lord Charlewood était si douloureuse que le recteur, qui avait pourtant vu bien des misères, fut ému jusqu'au fond de l'âme.

(Suite au prochain numéro)



L'EXPOSITION REGIONALE DE SAINT-HYACINTHE

Un succès qui dépasse toutes les prévisions. — Des milliers de visiteurs profitent de la belle température et envahissent le parc chaque jour. — Aujourd'hui la journée des enfants.

SOIRÉE DE FAMILLE AU MANÈGE MILITAIRE

L'exposition régionale de Saint-Hyacinthe est marquée cette année par un éclatant succès, qui dépasse toutes les prévisions. A l'approche des années passées, nous avons eu une belle température cette année et l'exposition s'en est ressentie. Profitant du beau temps, des milliers de visiteurs sont accourus de trente lieues à la ronde et ont envahi chaque jour le parc de l'exposition, dans le Bourg-Joli. Commencée lundi, le 3 août, l'exposition a duré toute la semaine et prend fin ce soir.

Aujourd'hui, c'est la Journée des Enfants. Tous les enfants et écoliers sont admis gratuitement à l'exposition et le prix d'admission à toutes les attractions des "Worlds Exposition Shows" est également réduit pour eux de 10 à 5 sous. On compte que des milliers d'enfants vont profiter de l'après-midi et accourir à l'exposition avec leurs familles.

Pour la première fois, l'exposition régionale de Saint-Hyacinthe était ouverte cette année à tous les comités de la région, soit Bagot, Chambly, Richelieu, Rouville, Verchères, Saint-Hyacinthe. Comme les gouvernements avaient été généreux avec les octrois et qu'une somme de \$10,000 était distribuée en prix, les exposants ont été plus nombreux que jamais et on peut dire avec vérité que l'exposition, cette année, a dépassé en splendeur toutes celles des années précédentes.

Les exhibits sont remarquables par leur nombre et leur beauté. Le programme des amusements est aussi de beaucoup supérieur à celui des années précédentes. On avait confié cette partie du programme à une grande compagnie nommée "World's Exposition Shows" et celle-ci n'a déçu personne, car les spectacles qu'elle fournit sont de premier ordre. Pas moins de trois cents figurants font partie de cette compagnie qui s'est installée sur les terrains avec sa cité de tentes et ses multiples appareils et spectacles pour amuser les foules.

Un très grand nombre de prix ont été décernés aux vainqueurs. Au moment où ces lignes sont écrites, les juges n'ont pas encore terminé leur travail et force nous est de remettre la publication de la liste des gagnants à la semaine prochaine. On a remarqué à l'exposition de nombreux visiteurs des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Les deux ministères ont pris un vif intérêt à notre exposition et en ont suivi les phases avec attention.

Hier soir, la Société d'Agriculture du District de Saint-Hyacinthe, organisatrice de l'exposition, offrait une réception à ses membres et amis dans la grande salle du Manège Militaire. Plusieurs centaines de personnes ont assisté à cette soirée qui a été marquée par un beau succès.

La soirée devait être sous la présidence de l'hon. T.-D. Bouchard, mais celui-ci avait dû au dernier moment s'excuser de ne pouvoir être présent. Des discours ont été prononcés au cours de la soirée par M. T. A. Fontaine, C. R., député de Saint-Hyacinthe-Bagot à la Chambre des Communes; M. Cyrille Duhamel, du comté de Bagot; M. Adrien Morin, chef de l'industrie animale au ministère provincial de l'Agriculture; M. Ovide Loisel, conseiller agricole, et plusieurs autres.

Tous les orateurs ont été unanimes à signaler l'éclatant succès de l'exposition régionale de Saint-Hyacinthe et en ont profité pour offrir leurs chaleureuses félicitations à tous les organisateurs et participants.

BINGO

Il y aura le 20 août prochain un grand bingo organisé par la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

FEU Mlle ALICE DÉSAUTELS

Nous sommes au regret d'apprendre la mort de Mlle Alice Désautels, 22 rue Saint-Hyacinthe, qui est décédée mercredi soir à l'hôpital Ste-Geneviève, après deux semaines de maladie. Elle était âgée de 54 ans et 10 mois.

La défunte, qui était employée à la maison R. S. Désautels & Cie, 63 rue St-François, tomba sérieusement malade il y a quinze jours et on la transporta à sa demande à l'Hôpital Ste-Geneviève. En dépit de tous les soins de l'art médical, son état empira et mercredi soir elle expira, entourée des membres de sa famille.

Elle était la fille de feu Hubert Désautels et de son épouse née Eugénie Brouillette, aussi décédée. Elle laisse aussi le deuil quatre frères, Eugène, de Saint-Hyacinthe, Hector, de Montréal, Georges, aussi de Montréal, Ulric (Rév. Frère Gontran), des Frères du Sacré-Cœur, à Woonsocket, R.I., et Raymond, de cette ville; deux sœurs, Rose-Alba et Eugénie, ainsi que deux belles-sœurs, Mme Georges Désautels et Mme R. S. Désautels.

Les imposantes funérailles de Mlle Désautels ont eu lieu à la cathédrale, à 9 heures ce matin, sous la direction de la maison V. J. Mongeau Ltée.

CONGRÈS DE LA C. T. C. C.

Plusieurs centaines de délégués de tous les centres de la province.

Le Congrès de la C. T. C. C., qui aura lieu cette année dans notre ville les 12, 13, 14 et 15 septembre prochain promet d'être un succès des plus encourageants pour les organisateurs du congrès. En effet, l'organisation centrale est assurée sur l'assistance de plusieurs centaines de délégués venant de tous les centres de la province.

Aussi, nous apprenons du Conseil Central, que les divers comités nécessaires pour un tel congrès viennent d'être formés. Voici la liste complète de ces comités. RECEPTION: MM. A. Blanchard et E. Brunette; MESSE ET CHANT: MM. V. Dufresne et R. Girouard; BANQUET: MM. E. Leblanc et R. Brousseau; PUBLICITE ET SECRETARIAT: MM. O. Chabot, O. Bell et P. Trempe; PROGRAMME INSTITUTEUR: MM. A. Valcourt et A. Deslages; R. Bernard et A. Blier; ORDONNANCE DES SALLES ET DECORATION: MM. Alp. Roberge, St. Côté, E. Robitoux et J. Chauvin; TRESORIER: MM. A. Blanchard et N. Tétrault.

FEU Mme HORMISDAS ARCHAMBAULT

Au village La Providence, le 4 août courant, est décédée Mme Hormisdas Archambault, née Aurèle Brodeur, à l'âge de 48 ans. Elle laisse dans le deuil son époux, Hormisdas Archambault; quatre fils, Gilbert, Norbert, Philippe et Jean-Guy; quatre filles, Gilberte, Marie-Pauline, Mariette et Mérielle; deux frères, Oliva, de Longueuil, et Raoul, de Montréal; un demi-frère, Alfred Beauregard, de Pawtucket, R. I., et une sœur, Mme Albert Arpin (Annette).

Les funérailles ont eu lieu ce matin à 9 heures. Le service a été chanté à l'église Notre-Dame du Rosaire et l'inhumation s'est faite dans la cimetièrre de la paroisse.

La maison V. J. Mongeau Ltée avait la direction des funérailles.

GÉRARD CÔTÉ VAINQUEUR À TROIS-RIVIÈRES

Côté coureur à pied bien connu a rapporté le championnat de la vallée du Saint-Maurice, dimanche dernier dans un Marathon de 15 milles disputé entre Pointe au Lac et Trois-Rivières.

Fred St-Germain de Montréal finit 2ième. Côté prit 1 heure et 41 minutes soit 2 minutes avant St-Germain.

Dimanche le 9 août Côté ira courir à Montréal au grand festival de Louis Thorval coureur professionnel. Une course de 18 milles sera disputée sur un terrain d'un quart de mille au coin des rues Désiré et Sherbrooke à 1/2 hre de l'après-midi.

Côté espère remporter une deuxième succès consécutif.

DE RETOUR

Mlle Marie Berthe Larivée et Estelle Bédard sont revenues ces jours derniers d'une vacance au lac Maskinongé, St-Gabriel de Brandon.

OVATION DE JOLIETTE A L'HON. M. BOUCHARD

LE MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS EST L'OBJET D'UNE GRANDE MANIFESTATION DANS CETTE VILLE

Joliette, 6. — L'hon. T.-D. Bouchard a été lundi soir l'objet de la plus belle démonstration que jamais ministre de Québec ait reçue de la part des électeurs du comté de Joliette. Il est venu adresser la parole en faveur de la candidature de l'hon. Lucien Dugas. On estime à au-delà de 4,000 le nombre de personnes présentes à cette réunion. A son arrivée sur l'estrade, accompagné de M. Dugas, l'hon. M. Bouchard fut ovationné.

C'est en protégeant la structure économique par la base, c'est-à-dire en se penchant vers l'ouvrier et le cultivateur, qu'un bon gouvernement peut assurer le bien-être d'une population, et non pas en protégeant la tête, c'est-à-dire les gros industriels et la haute finance, en enrichissant peut-être deux mille individus.

L'hon. M. Bouchard explique que s'il a consenti à entrer dans le cabinet, comme ministre, c'est avec la certitude que l'ouvrier et le cultivateur seront protégés par des lois nouvelles contre les trusts et les exploiteurs. Au-delà de vingt-cinq millions de dollars par année ont été soustraits au peuple chaque année depuis plus de vingt ans, et par ses nouvelles lois, le gouvernement libéral a commencé à mettre à la raison ces trusts, au profit du faible.

Le véritable ami du peuple est le parti libéral. Au contraire, l'ami des trusts et des profiteurs se retrouve dans le parti tory de cette province avec à sa tête M. Duplessis. L'orateur a cité une multitude de faits qui prouvent que par ses votes à la chambre de Québec, M. Duplessis s'est fait le défenseur des trusts, quand

LE PERSONNEL DE L'UN. SANITAIRE

Programme des activités pour la semaine finissant le 15 août.

Voici le programme des activités du personnel de l'Unité Sanitaire et du Dispensaire pour la semaine finissant le 15 août, 1936:

Lundi. — A. M., St. Mathias, clinique de bébés; P. M., St. Jean Baptiste, clinique de bébés; La Présentation, visites à domicile; Dispensaire, clinique antituberculeuse; St. Damase, inspections; Marieville, inspections.

Mardi. — A. M., La Présentation, vaccination antivaricelle; P. M., L'Ange-Gardien, clinique de bébés; St. Charles, visites à domicile; Christ-Roi, clinique de bébés; Ste. Madeleine, inspections; St. Jean Baptiste, inspections.

Mercredi. — A. M., St. Joseph, clinique de bébés; P. M., La Providence, clinique de bébés; Ste. Madeleine, visites à domicile; St. Thomas, visites à domicile; Dispensaire, clinique de bébés; St. Denis, inspections.

Jeudi. — A. M., Argenteuil, clinique de bébés; P. M., St. Damase, clinique de bébés; St. Hilaire, visites à domicile; St. Bernard, inspections.

Vendredi. — St. Charles, clinique de bébés; St. Barnabé, visites à domicile et inspections.

UNE FAMILLE DE SAINT-CESAIRE

L'hon. Lucien Maynard, ministre sans portefeuille dans le gouvernement albertain, qui a été chargé par le premier ministre Aberhart de la distribution des certificats de prospérité, fait partie d'une famille bien connue, originaire de St-Césaire. La famille Maynard de Saint-Césaire a étendu ses rameaux sur la Nouvelle-Angleterre et sur l'Ouest canadien, où ses membres comptent parmi les citoyens les plus distingués.

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PROVINCIAL

Son service sera prolongé jusqu'à Drummondville.

Le conseil municipal de Saint-Hyacinthe, à sa séance de lundi soir, a décidé de répondre à la Commission des Services Publics que la cité n'a aucune objection à ce que la Provinciale Transport Co. prolonge jusqu'à Drummondville le service d'autobus qu'elle exploite actuellement entre Saint-Hyacinthe et Montréal.

LE DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX

Voici le rapport des activités du personnel du Dispensaire antituberculeux, pour le mois de juillet 1936:

Nombre de cliniques, 14; nombre de jours de cliniques, 13; heures aux cliniques, 54; heures aux visites, 107; heures au bureau, 29; heures totales de travail, 190; nombre de cliniques antituberculeuses, 5; assistance, 67; nouveaux cas, 43; Rayon X, 31; négatifs, 23; cas douteux, 4; positifs anciens, 2; positifs nouveaux, 2; nombre de clinique de bébés, 9; nourrissons et enfants examinés, 350; nouveaux cas, 15; visites à domicile par l'infirmière, 163; bébés, 156; cas ante-partum, 29; cas post-partum, 9; cas préscolaires, 48; cas tuberculeux, 14; patients référés vers le médecin, dentiste, 28; enquêtes épidémiologiques, 5; cas déclarés, 3; cas dépistés, 2; contacts examinés, 8; cas isolés et mis en quarantaine, 5; pièces de littérature distribuées, 267.

L'hon. M. Dugas reçut de la part de ses électeurs un éclatant témoignage de confiance et fut applaudi à tout rompre à maintes reprises. "Le parti libéral, dit-il, se présente devant l'électorat avec des oeuvres et un programme essentiellement progressifs. Durant ces années de crise, en construisant des routes qui nous relient avec les grands centres, il a permis à toutes les paroisses du nord de pouvoir écouler leurs produits, et sans cela, comme cela était le cas avant 1927, la plupart auraient souffert de la faim, tandis qu'avec ces routes ils ont pu écouler leur bois à Montréal et se créer une source de revenus considérable. L'extension juridique des conventions collectives de travail a eu d'heureux effets à Joliette pour plusieurs catégories de travailleurs, et présentement l'on est à négocier un contrat qui s'appliquera aux ouvriers des carrières et à ceux des biscuiteries. Même à l'heure actuelle, les employeurs ont commencé à augmenter les salaires des ouvriers.

IMPORTANTES CHANGEMENTS

L'Ecole Commerciale Côté affiliée au collège O'Sullivan.

L'Ecole Commerciale Pratique Côté, 1 rue Saint-Denis, annonce d'importantes changements dans son mode éducationnel pour la rentrée des classes, le 1er septembre prochain. Elle vient, en effet, de s'affilier à la grande institution d'enseignement commercial en français et d'enseigner la langue anglaise. Dorénavant, à l'école Côté, le cours commercial sera donné en anglais, avec enseignement de la langue française. C'est dire que l'école Côté adopte les méthodes, les livres et le système du collège commercial O'Sullivan.

Le "O'Sullivan Business College" est bien connu du public canadien, surtout dans les grandes villes. Son système d'enseignement commercial pratique a obtenu les plus hauts prix dans les expositions et on le reconnaît partout comme un pionnier de l'éducation commerciale pratique.

Voici bientôt trente-cinq ans que le fondateur, M. O'Sullivan, est dans l'enseignement commercial. Il y a consacré tout son temps et s'est fait connaître un peu partout comme un apôtre des idées et des méthodes nouvelles. C'est un expert dans les méthodes modernes de comptabilité et à maintes reprises les gouvernements et les grandes institutions financières l'ont consulté dans le règlement de questions épineuses.

M. O'Sullivan est aujourd'hui le directeur des deux plus grandes institutions d'enseignement commercial du pays. Les élèves qu'il a formés occupent des positions de confiance un peu partout dans tous les domaines. C'est un fait reconnu qu'un gradué d'O'Sullivan peut généralement se placer plus facilement qu'un gradué d'une autre institution, car le Collège O'Sullivan a fait ses preuves en préparant des jeunes hommes et des jeunes filles particulièrement aptes à occuper l'importante qu'elle position commerciale.

L'Ecole Commerciale Pratique Côté est donc fière de s'être affiliée au Collège O'Sullivan, car elle considère qu'elle sera encore plus en mesure que par le passé — surtout pour ce qui concerne la langue anglaise — de donner un enseignement de tout premier ordre.

Dr José-Maria Rosell, Professeur, Faculté Agronomique, Université de Montréal, Ancien Président, Collège des Médecins de Barcelone, Ancien Chef Local de la Garde Nat. de Catalogne.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce le mariage de Mlle Germaine St-Amant, fille de M. François St-Amant décédé et de Mme F. St-Amant de cette ville à M. Willie Aubertin, fils de M. et Mme Eustache Aubertin. Pas de faire part.

VOTEZ LIBERAL

BUREAU METEOROLOGIQUE MUNICIPAL

OBSERVATEUR: L'Abbé Fr.-X. COTE

Température du 30 juillet au 5 août 1936

Date	Baromètre à 8 h. a. m.	Température			Pluie	Neige
		à 8 h. a. m.	Max.	Min.		
30	30.	62	70	51	0.04	
31	30.28	65	79	56		
1	30.32	64	80	61	0.41	
2	30.20	61	76	61		
3	30.04	69	78	68		
4	29.88	76	81	48		
5	30.28	61	74	56		

Précipitation: Pluie: 0.45 pc.

61 heures de soleil — Nébulosité moyenne: 2.7

REMARQUES: Moyenne maxima: 76.85 — Moyenne minima: 57.28

SERVICE COMPLET DE RADIOGRAPHIE

Pour répondre à la demande de sa nombreuse clientèle, M. C. A. Bishop, D. C., chiropraticien, annonce l'installation à ses bureaux, 91 rue St-Antoine, d'appareils à rayons X et d'un service complet de radiographie. M. Bishop nous déclare qu'il a pu se procurer les appareils les plus modernes et que son laboratoire est maintenant outillé pour un service de radiographie de premier ordre.

CONCERT DE MUSIQUE MILITAIRE

A Montréal sous la direction du Lt J. L. Gariépy.

Le Lt. J. L. Gariépy, directeur de la Philharmonique de Saint-Hyacinthe, donnera un concert de musique militaire sous les auspices de la Succession Campbell au parc Marguerite Bourgeoys, à Montréal, mercredi, le 12 août, de 9 à 9 h 30 P. M. Ce concert sera irradié par le poste CKAC.

Le concert sera donné par la musique des Carabiniers Victoria dont le Lt. Gariépy est aussi directeur.

LES ARBRES SERONT ABATTUS

Le conseil municipal s'est rendu à une requête du Club Maskoutain et a décidé de faire abattre des arbres nuisibles et dangereux sur la rue Girouard, devant la propriété du club.

LE DÉLAI DE RÉSIDENCE

Suivant une résolution adoptée lundi soir par le conseil municipal, le délai de résidence requis pour l'obtention de cartes d'identité est pour l'avenir fixé au 1er août 1935.

ST-JEAN-BAPTISTE

M. Benoit Michaud, avocat et notaire de Campbellton, N. B., était en visite chez Mlle Berthe Bellemare au début de la semaine.

M. et Mme Arsène Brillon et leurs enfants de Mont-Laurier sont en promenade chez M. Elphège Meunier.

M. et Mme Léo Carrier et leurs enfants Jean-Guy et Gislaine de Verdu ont passé le dimanche chez M. L. A. Roy.

— Les premières de chaque division aux examens de juin de notre Pensionnat furent: Mlles Fernande Saintonge, Hermance Hébert, Marie-Thérèse St-Jean, Thérèse Lemonde, Joséphine Ouellet, Marie-Lys Bellemare, Thérèse Geoffroy, Pauline Lemonde et Collette Cadieux.

MARIEVILLE

Le 25 juillet eut lieu à Marieville, le mariage de M. Gabriel Paquette, pommiculteur, de la paroisse de St-Michel de Rougemont, fils majeur issu du mariage de M. Salvani Paquette, pommiculteur, et de dame Roseline Meunier, de la même paroisse, et Mlle Georgette Martel, de la paroisse de Ste-Marie de Monroir, fille majeure issue du mariage de M. Jean-Baptiste Martel, cultivateur et de Dame Emma Aytette dit Malo, de la même paroisse.

— Le deux juillet dernier (1936) est décédée à Richelieu, Mme Omer Brodeur (Christina Grenier). Outre son époux, Mme Brodeur laisse quatre enfants: Jeanne Brodeur, Cécile Brodeur, Thérèse Brodeur et Simone Brodeur.

— Le deux août après-midi le deuxième club de Marieville, recevait le St-Lambert 13, la partie fut des plus contestée puisqu'elle dura douze manches et le pointage: St-Lambert 13, Marieville 12. Le premier club de Marieville, essayait lui aussi une défaite à St-Hyacinthe par le score de 4 à 0.

— L'Union Musicale de Marieville, fanfare locale, avait l'honneur de servir un régal musical à la population d'Iberville.

PRATIQUEZ L'ACHAT CHEZ NOUS

en confiant vos impressions

A L'IMP. YAMASKA

VOTEZ LIBERAL VOTEZ POUR BOUCHARD

A L'AFFICHE AU THÉÂTRE CORONA

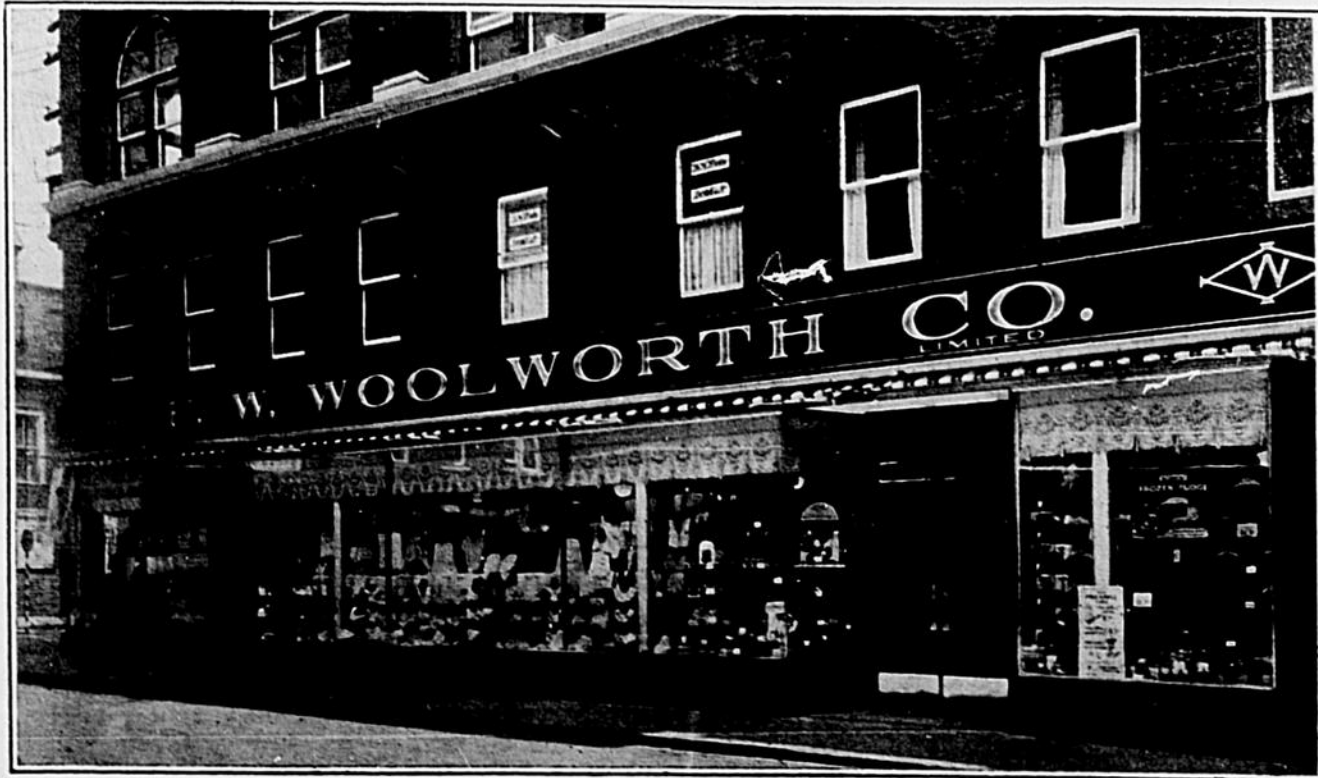
Dimanche et lundi, 9 et 10 août. — Marie Bell, Henri Rollan, Simone Bourday dans "Sous la Terreur"; aussi Edmond Lowe, Virginia Bruce, Benita Hume dans "The Garden Murder Case".

Mardi, mercredi et jeudi, 11, 12 et 13 août. — Ronald Colman, Claudette Colbert, Victor McLaglen, Rosalind Russell dans "Under Two Flags".

Vendredi et samedi, 14 et 15 août. — Richard Dix, Karem Morlay, Shirley Ross dans "The Devil's Squadron"; aussi Tom Tyler dans "The Silent Valley".

Samedi soir, 15 août. — Sur la scène en plus du programme régulier, "Tizoune et sa Troupe". Prix: 40 cts et 30 cts Taxe incluse.

UN BEL ETABLISSEMENT



Photographie du nouveau magasin WOOLWORTH, à Saint-Hyacinthe, après agrandissement et rénovation complète dans le style moderne. M. C.-A. Cadieux est le gérant de ce populaire établissement.

ÉTAT-CIVIL

CATHEDRALE

Naissances. — Juillet 9: Marie, Michelle, Renée, Lise, fille de Irénée Choquette et de Jeanne Fournier. Parr. et marr. Honoré Fournier et Laura Bouduc. — Juillet 9: Marie, Jeanne, Isabelle, fille de Albany Demers et de Isabelle Trépanier. Parr. et marr.: Roland Demers et Cécile Demers. — Juillet 13: — Marie, Jacqueline, Suzanne, fille de Louis Martin et de Blanche Thérèse. Parr. et marr.: Roméo Lari-vière et Florida Martin. — Juillet 21: Joseph, Jean, Charles, fils de Anasie Gird et de Juliette Mathieu. Parr. et marr.: Willie Martel et Alice Mathieu. — Juillet 26: Marie, Alma, Lise, Céline, fille de Jean-Paul Desmarais et de Fernande Touchette. Parr. et marr.: Isidore Touchette et Alma Couture. — Juillet 26: Marie, Françoise, Angéline, fille de François Xavier Demers et de Eva Demers. Parr. et marr.: Ernest Demers et Corona Moreau. — Juillet 26: Marie, Aline, Yvette, fille de Victor Guérin et de Yvonne St-Germain. Parr. et marr.: Hubert Guérin et Aline Meunier. — Août 2: Joseph, Arthur, René, fils de Edouard Dupont et de Antoinette Laf-rance. Parr. et marr.: Arthur Robillard et Corinne Dupont. — Août 2: Joseph, Albert, Jean, Claude, fils de Paul Che-valier et de Albina Pélouquin. Parr. et marr.: Joseph Pélou-quin et Marie Caplette. — Août 4: Mariette, Réjane, Etienne-tte, fille de Alex. Claing et de Imelda St-Pierre. Parr. et marr.: Etienne Lislots et Béa-trice Claing. — Août 5: Denis, Normand, fils de Albert Clermont et de Irène Lussier. Parr. et marr.: Philias Cler-mont et Marie-Blanche Cler-mont. — Août 5: Marie, Louis-se, Pierrette, fille de Raymond Lusignan et de Gabrielle Mi-chaud. Parr. et marr.: Eugène Cousineau et Béatrice Lus-ignan.

Mariages. — Juillet 18: En-tre Joseph Cinéma Millette fils de feu Octave Millette et de Adèle Daignault, et Eva St-Alphonse Després et de Mathilda Dufillie, et Germaine Laprés fille de Arthur Laprés et de Maria Jubinville. — Juillet 25: Entre Raoul Caron fils de feu Joseph Caron et de Alexandri-na Dumoulin, et Yvonne La-liberté fille de Marcel Libér-té et de Régina Désautels. — Juillet 27: Entre Maurice Gos-selin fils de Edmond Gosselin et de Roseanne Roy, et Béa-trice Brousseau fille de Arthur Brousseau et Dolosa Deslan-des.

Décès. — Juillet 10: Rémi L'Ecuyer 76 ans fils de Dieu-donné L'Ecuyer et de Eléonore Chaput. — Juillet 11: Aldéa Trépanier 19 ans fille de Gé-déon Trépanier et de Lucie Dodier. — Juillet 11: Arthé-mise Desgranges, 76 ans, veuve de Misael Benoit. — Juillet 13: Marie, Louise, Gaucher 53 ans épouse de Willie Monette. — Juillet 17: Pierre Morin 8 ans fils de Henri Morin et de Ju-liette Ledoux. — Juillet 18: Léon Robert 75 ans veuf de Léocadie Fontaine. — Juillet 18: Joseph, Edmond Blanchet-te, 75 ans, époux de Georgine Maclure. — Juillet 21: Emma Breault 69 ans épouse de Elie Sénécal. — Juillet 21: Victor Gervais 64 ans époux de Geo-rigiana Corneau. — Juillet 22: Sophie Quintal 83 ans veuve de Augustin Tétrault. — Juillet 24: Joseph Lambert 65 ans époux de Eméilda Pépin. — Juillet 25: Albina Lassonde 66 ans épouse de Hormisdas Ar-

chambault. — Juillet 25: Adé-lard Lavalée 69 ans époux de Arzélle Mathieu. — Juillet 30: Joseph Beauchemin 81 ans veuf de Armélie Durocher. — Juillet 31: Juliette Richer 57 ans veuve de V. E. Fontaine.

PAROISSE

Naissances. — Juillet 11: Jo-seph, Jean, Jacques, André, fils de René Pelletier et de Alice Berthiaume. Parr. et marr.: Arthur Berthiaume et Jeanne Goudreau. — Juillet 14: Marie, Suzanne, Gizele, fille de Arthur Cordeau et Aurore St-Onge. Parr. et marr.: Victor Rodier et Marie Rose St-Onge. — Juillet 19: Joseph, Fernand, Jean, Guy, fils de Roland Du-chesse et de Germaine Avard. Parr. et marr.: Joseph Dufres-ne et Angélique Benoit. — Juil-let 20: Joseph, Paul, Bernard, Yvan, fils de Albert Gervais et Marie-Anne Hébert. Parr. et marr.: Alvarez Perreault et Dorilla Gervais. — Juillet 21: Marie, Lucienne, Denise, fille de Lucien Lemay et de Reine Toupin. Parr. et marr.: Gas-ton Lafrance et Ernestine Tou-pin. — Juillet 25: Marie, Claire, Lise, Gizele, fille de Roland Filibotte et de Cécile Raiche. Parr. et marr.: Adé-lard Filibotte et Clara Bachand. — Juillet 30: Marie, Raymond, Denise, fille de Albani Chamberland et de Albertine Tremblay. Parr. et marr.: Gérard Chamberland et Marie-Jeanne Chamberland. — Août 1er: Marie, Jeanne, Rita, fille de Charles Borromée Labrecque et de Simonne Laganière. Parr. et marr.: Charles Gibeau et Jeanne Du-brule. — Août 3: Marie, Made-leine, Pierrette, fille de George Emile Langevin et de Marie Blanche Bergeron. Parr. et marr.: Maurice Forand et Henriette Bélisle. — Août 5: Marie, Alice, Monique, Lise, fille de Georges Orsali et de Olivette Desnoyers. Parr. et marr.: Thos. J. Orsali et Alice Morin.

Mariages. — Juillet 11: En-tre Maurice Louis Lazard, veuf de Juliette Thibault, et Juliette Larivière fille de feu Ovide Larivière et de feu Cla-ra Stebens. — Juillet 18: En-tre Gaston Després fils de Al-phonse Després et de Mathilda Dufillie, et Germaine Laprés fille de Arthur Laprés et de Maria Jubinville. — Juillet 25: Entre Raoul Caron fils de feu Joseph Caron et de Alexandri-na Dumoulin, et Yvonne La-liberté fille de Marcel Libér-té et de Régina Désautels. — Juillet 27: Entre Maurice Gos-selin fils de Edmond Gosselin et de Roseanne Roy, et Béa-trice Brousseau fille de Arthur Brousseau et Dolosa Deslan-des.

Décès. — Juillet 21: Corinne Lareau 41 ans épouse de Oscar Audet. — Juillet 27: Julie Fré-dette 79 ans épouse de Adé-lard Tétrault. — Août 3: Anna Morier 5 ans, fille de feu Fré-déric Morier et de feu Emé-dienne Roberge.

CHRIST-ROI

Naissances. — Juillet 12: Jo-seph, Ferdinand, Gérard, fils de Hilaire Girouard et de Victoria Auclair. Parr. et marr.: Ferdi-nand Girouard et Fabiola La-pierre. — Juillet 15: Marie, Béatrice, Ginette, fille de Lu-cien Chagnon et de Yvette Cé-ré. Parr. et marr.: Antonio Vin-cette et Béatrice Meyer. — Juillet 15: Marie, Thérèse, Adeline, Suzanne, fille de Li-onel Leblanc et de Marie Ange-lina Marion. Parr. et marr.: Victor Martin et Adeline Le-blanc. — Juillet 22: Marie, Cé-cile, Jacqueline, fille de Odilon Marquis et de Marie Louise Carron. Parr. et marr.: Cécile Marquis et William Marquis. — Juillet 26: Joseph, Antoine, René, Denis, fils de Cléophas Claing et de Rachel Bessette. Parr. et marr.: Dora Bessette et René Bessette. — Juillet 28: Joseph, Edmond, fils de Ulric Lamoureux et de Anita Hé-bert. Parr. et marr.: Wilfrid Lamoureux et Laure Meunier. — Juillet 29: Thérèse, Marie, Simonne, fille de Henri Dai-gneault et de Blanche Gau-thier. Parr. et marr.: Gérard Massé et Simonne Daigneault. — Juillet 30: Marie, Jeannette, Dolores, fille de Emile Lavi-

gne et de Vitaline Landry. Parr. et marr.: Alexandre La-vigne et Jeannette Fontaine.

Mariages. — Jéhovah Rie-n-deau fils de Ovila Riendeau et de Marie Louise Donais, et Jeannette Cordeau fille de feu Michel Cordeau et de Graziella Gauthier. — Juillet 25: Entre Dollard Dupuis fils de Dollard Dupuis et de Albina Desmarais, et Rita Brière fille de Wilfrid Brière et de Mathilda Nadeau.

Décès. — Juillet 15: Joseph Desjardins 65 ans époux de Elmire Richer. — Juillet 20: Henri St-Pierre, 23 ans fils de Edouard St-Pierre et de Al-phonse Singulier.

BASE-BALL

Le St-Stanislas de Montréal sera l'adversaire de St-Hya-cinthe dans la première élimi-nation.

Le St-Hyacinthe en premiè-re position dans la ligue fédé-rale commencera dimanche le 9 août la série des parties de championnat à domicile en vue du championnat amateur de la province. Le St-Stanislas qui finit en quatriè-me position sera opposé au St-Hyacinthe dans cette série 2 dans 3, qui se fera en deux di-manches.

Donc qu'on n'oublie pas que c'est dimanche que commence-ra le détail et ces parties se joueront sur le terrain du Col-lège Sacré-Coeur. Les parties commenceront à trois heures, (heure avancée) et l'admission sur le terrain est gratuite.

Saint-Hyacinthe triomphe du Chambly par 7 à 2.

Le club de base-ball St-Hya-cinthe a continué sa marche triomphale en remportant ses quinzème et seizième victoi-res de la saison. Samedi l'équi-pe maskoutaine écrasait le Chambly qui se croyait invinci-ble. Lors de cette partie, Alf-y Bryant, Paul Leclerc et Rol-land Bibeau furent les étoiles au champ. Le premier lançant une magnifique partie n'al-louant que quatre coups sûrs et les deux autres par des arrêts merveilleux. Au bâton le Saint-Hyacinthe frappa pour un total de treize coups sûrs tandis que Bryant et Church frappaient pour le circuit.

Dimanche malgré une tem-pérature très pluvieuse le St-Hyacinthe faisait subir un blanchissage au Mariéville par le score de 5 à 0. Plasse qui lançait pour le St-Hyacinthe a été invincible et s'est révélé un dangereux lanceur pour le dé-tail qui commencera dimanche prochain.

ONESINME LE FARCEUR

Puisque décidément le petit truc de l'Union nationale est connu tout le monde, M. Onesime Gagnon risquerait d'atténuer un peu l'im-portance de la défaite qui l'attend dans Matane, s'il mettait cartes sur tables et se présentait pour ce qu'il est et restera: un pur conservateur bennéte. M. Gagnon dit l'autre soir à Plessisville: "Pourquoi M. Gagnon ne veut-il pas admettre qu'il est conservateur? Il y a de bons conservateurs en cette salle à qui je serais heureux de serrer la main. En effet il n'y a pas de honte à être franchement conservateur, mais rien n'est plus honteux, bas et ridicule que de chercher à dissimuler les couleurs du parti auquel on appar-tient. Montrez-vous conservateurs autant que vous l'êtes mon cher O-nesime, si vous ne voulez pas perdre votre dépôt!"

La Riposte, -- Montréal.

La Publicité, le Chef du Succès

LE DESORDRE NE SERA PAS TOLERE

(Suite de la page 1)

auraient pour effet, si elles réussissaient, de laisser le champ libre.

Je me soucierais. Votre tout dévoué, L'hon. Charles-A. Bertrand, procureur général.

PIQUE-NIQUE ANNUEL DU CLUB OUVRIER Ind.

(Suite de la page 1)

Makaie tirera gratuitement l'horoscope de tous ceux qui se présenteront à lui. Il vous dira l'avenir et la bonne aven-ture.

Boîtes de surprise. — Des boîtes de surprises seront distri-buées gratuitement par le président, M. Wilfrid Tan-guay.

Prix. — De magnifiques prix seront offerts aux gagnants des diverses épreuves de la journée. Il y aura aussi des prix de présence.

Orchestre. — Il y aura trois bons orchestres sur le terrain. Des rafraichissements seront vendus au profit du Club.

Bref qu'on ne manque pas ce pique-nique qui est gratuit pour tout le monde.

Samedi soir, le 8 août, le Club Ouvrier Indépendant don-nera une veillée théâtrale à ses salles de la rue Cascades. Tout le monde est bienvenu.

Mardi soir, le 11 août, il y aura une importante assemblée d'un bureau de direction au lieu or-dinaire des réunions.

gne et de Vitaline Landry. Parr. et marr.: Alexandre La-vigne et Jeannette Fontaine.

Mariages. — Jéhovah Rie-n-deau fils de Ovila Riendeau et de Marie Louise Donais, et Jeannette Cordeau fille de feu Michel Cordeau et de Graziella Gauthier. — Juillet 25: Entre Dollard Dupuis fils de Dollard Dupuis et de Albina Desmarais, et Rita Brière fille de Wilfrid Brière et de Mathilda Nadeau.

Décès. — Juillet 15: Joseph Desjardins 65 ans époux de Elmire Richer. — Juillet 20: Henri St-Pierre, 23 ans fils de Edouard St-Pierre et de Al-phonse Singulier.

BASE-BALL

Le St-Stanislas de Montréal sera l'adversaire de St-Hya-cinthe dans la première élimi-nation.

Le St-Hyacinthe en premiè-re position dans la ligue fédé-rale commencera dimanche le 9 août la série des parties de championnat à domicile en vue du championnat amateur de la province. Le St-Stanislas qui finit en quatriè-me position sera opposé au St-Hyacinthe dans cette série 2 dans 3, qui se fera en deux di-manches.

Donc qu'on n'oublie pas que c'est dimanche que commence-ra le détail et ces parties se joueront sur le terrain du Col-lège Sacré-Coeur. Les parties commenceront à trois heures, (heure avancée) et l'admission sur le terrain est gratuite.

Saint-Hyacinthe triomphe du Chambly par 7 à 2.

Le club de base-ball St-Hya-cinthe a continué sa marche triomphale en remportant ses quinzème et seizième victoi-res de la saison. Samedi l'équi-pe maskoutaine écrasait le Chambly qui se croyait invinci-ble. Lors de cette partie, Alf-y Bryant, Paul Leclerc et Rol-land Bibeau furent les étoiles au champ. Le premier lançant une magnifique partie n'al-louant que quatre coups sûrs et les deux autres par des arrêts merveilleux. Au bâton le Saint-Hyacinthe frappa pour un total de treize coups sûrs tandis que Bryant et Church frappaient pour le circuit.

Dimanche malgré une tem-pérature très pluvieuse le St-Hyacinthe faisait subir un blanchissage au Mariéville par le score de 5 à 0. Plasse qui lançait pour le St-Hyacinthe a été invincible et s'est révélé un dangereux lanceur pour le dé-tail qui commencera dimanche prochain.

ONESINME LE FARCEUR

Puisque décidément le petit truc de l'Union nationale est connu tout le monde, M. Onesime Gagnon risquerait d'atténuer un peu l'im-portance de la défaite qui l'attend dans Matane, s'il mettait cartes sur tables et se présentait pour ce qu'il est et restera: un pur conservateur bennéte. M. Gagnon dit l'autre soir à Plessisville: "Pourquoi M. Gagnon ne veut-il pas admettre qu'il est conservateur? Il y a de bons conservateurs en cette salle à qui je serais heureux de serrer la main. En effet il n'y a pas de honte à être franchement conservateur, mais rien n'est plus honteux, bas et ridicule que de chercher à dissimuler les couleurs du parti auquel on appar-tient. Montrez-vous conservateurs autant que vous l'êtes mon cher O-nesime, si vous ne voulez pas perdre votre dépôt!"

La Riposte, -- Montréal.

La Publicité, le Chef du Succès

L'HON. M. GODBOUT PARLE AUX OUVRIERS

(Suite de la page 1)

secrétaire provincial, dans la division Laurier où M. Ber-trand est candidat libéral. Par un malencontreux hasard, M. Bertrand qui s'est allié diman-che souffrant d'une amygdali-tie aigue, n'a pu paraître à l'as-ssemblée, son état ayant été jugé trop peu rassurant par les médecins.

Plusieurs milliers de person-nes avaient envahi, dès 8 h., la vaste salle au sous-sol de l'é-cole et comme il n'y avait pas assez de place pour tout le monde, la foule déborda bien-tôt rue Saint-Laurent, se mas-sant sur les trottoirs, aux a-bords de l'église paroissiale, dans un petit parc avoisinant et dans les ruelles des alen-tours. Les tramways parve-naient à peine à passer.

Plusieurs orateurs participè-rent à cette ouverture de cam-pagne. On y remarquait: MM. Thomas Vien et Ernest Ber-trand, députés d'Outremont et de Laurier aux Communes; M. Gérard Delage et M. J.-E. Naud, chef ouvrier.

C'est M. Vien, qui, au cours d'un éloge à l'adresse de M. Charles-Auguste Bertrand, an-nonça que le procureur gé-néral ne pourrait pas paraître à l'assemblée.

M. Ernest Bertrand deman-da à M. Zénon Lesage, d'expli-quer, lors de l'assemblée qu'il a organisée pour ce soir, pour-quoi il dépensa \$100,000 en 1931 pour empêcher le Cana-dien National de venir dépen-ser ici \$50,000,000. M. Lesage était en effet à ce moment

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas insister. Il a donc retiré et enfoui soigneu-sément dans sa poche de ves-ton la suggestion écrite qu'il voulait soumettre au conseil dans le but de purifier les mœurs électorales. Quant à son avis de motion, l'échevin Sylvestre n'a pas insisté pour un vote et a simplement de-mandé qu'il soit déposé aux ar-chives.

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas insister. Il a donc retiré et enfoui soigneu-sément dans sa poche de ves-ton la suggestion écrite qu'il voulait soumettre au conseil dans le but de purifier les mœurs électorales. Quant à son avis de motion, l'échevin Sylvestre n'a pas insisté pour un vote et a simplement de-mandé qu'il soit déposé aux ar-chives.

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas insister. Il a donc retiré et enfoui soigneu-sément dans sa poche de ves-ton la suggestion écrite qu'il voulait soumettre au conseil dans le but de purifier les mœurs électorales. Quant à son avis de motion, l'échevin Sylvestre n'a pas insisté pour un vote et a simplement de-mandé qu'il soit déposé aux ar-chives.

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas insister. Il a donc retiré et enfoui soigneu-sément dans sa poche de ves-ton la suggestion écrite qu'il voulait soumettre au conseil dans le but de purifier les mœurs électorales. Quant à son avis de motion, l'échevin Sylvestre n'a pas insisté pour un vote et a simplement de-mandé qu'il soit déposé aux ar-chives.

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas insister. Il a donc retiré et enfoui soigneu-sément dans sa poche de ves-ton la suggestion écrite qu'il voulait soumettre au conseil dans le but de purifier les mœurs électorales. Quant à son avis de motion, l'échevin Sylvestre n'a pas insisté pour un vote et a simplement de-mandé qu'il soit déposé aux ar-chives.

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas insister. Il a donc retiré et enfoui soigneu-sément dans sa poche de ves-ton la suggestion écrite qu'il voulait soumettre au conseil dans le but de purifier les mœurs électorales. Quant à son avis de motion, l'échevin Sylvestre n'a pas insisté pour un vote et a simplement de-mandé qu'il soit déposé aux ar-chives.

INAUGURATION DU NOUVEAU CON-SEIL MUNICIPAL

(Suite de la page 1)

a répondu à l'échevin Sylvestre en le priant de se consoler si lui et ses amis n'ont pas reçu de l'électorat ce qu'ils ont voulu parce que l'électorat de Saint-Hyacinthe, lui, a eu ce qu'il a voulu. M. Chabot a ensuite fait observer que l'avis de motion de M. Sylvestre était irrégulier et hors d'ordre parce que le conseil municipal ne peut pas amender un article de la charte par un règlement ou par une résolution. La char-te, dit-il, est une loi provinciale qui ne peut être modifiée ou amendée que par une autre loi de la Législature. Le conseil municipal n'a donc pas les pou-voirs nécessaires pour se ren-dre à la demande de M. Syl-vestre et l'échevin Chabot a-vertit celui-ci que s'il persiste à vouloir soumettre son avis de motion, le conseil se verra forcé à le rejeter à la prochaine séance. Quant aux incidents de la dernière élection munici-pale et particulièrement celui de la mort de Joseph Desjar-dins, l'échevin Chabot a répon-du à M. Sylvestre en disant que le conseil n'entendait pas recevoir de lui des leçons ou des conseils sur la manière dont les élections honnêtes doi-vent être faites à Saint-Hya-cinthe. La mort de Desjardins fut un pur accident dont le conseil ne saurait être tenu responsable même indirecte-ment. Les élections relèvent avant tout des candidats et non du conseil municipal. L'en-quête sur la mort de Desjar-dins n'a nullement démontré que certains citoyens avaient été séquestrés à LaPrésen-tation dans le but de contrôler l'élection. Ce que le témoin Louis Messier a déclaré, c'est qu'il avait pris sur lui de con-duire à La Présentation un cer-tain nombre d'électeurs dans le but de les protéger et de les soustraire aux tentatives d'enlèvement du candidat Robert dans le Quartier 1. D'ai-lleurs, tous ces électeurs étaient en ville le jour de la votation pour exercer leur droit de ci-toyen. Ce qu'il y a de plus gra-ve dans une élection, ce n'est pas tant ces promenades faites en groupe dans les jours précé-dant l'élection que le fait d'é-lécteurs qui, à tête reposée, passent des télégraphes et se permettent de voter plus d'une fois pour un candidat.

En terminant, l'échevin Cha-bot a déclaré que si M. Sylvestre n'était pas satisfait des é-lections, il n'avait qu'à prendre des procédures en contestation pour les faire invalider. Après ces quelques remarques, l'échevin Sylvestre a jugé préfé-rable de ne pas

L'ARGENT DU TRUST DES ALCOOLS AU SERVICE DE M. MAURICE DUPLESSIS

C'est sous ce titre que le journal "La Province" publie un affidavit assermenté de M. l'avocat Jean Martineau, révélant que le parti conservateur, en novembre 1935, s'est fait payer \$10, à \$12,000 des Bronfmann pour faire élire par acclamation M. Bercovitch dans Saint-Louis, à Montréal.

— Les "bedides gombinaisons" conservatrices.

Sans souci des intérêts nationaux, ni de la bonne foi du peuple, ni de la confiance de leurs alliés de l'A. L. N., les organisateurs de Montréal ont pris les moyens nécessaires pour que le candidat actionniste de St-Louis arrivât trop tard au bureau de l'officier-rapporteur, le jour de la nomination. Voilà pourquoi les membres conservateurs du comité des contestations, en décembre suivant, ont refusé de laisser contester l'élection de Bercovitch. Ces faits, qui s'ajoutent à bien d'autres, expliquent abondamment pourquoi Paul Gouin n'avait plus assez de confiance dans ses alliés conservateurs pour demeurer plus longtemps avec eux sans exiger les garanties nettement stipulées dans le pacte du 7 novembre 1935.

Me EDOUARD MASSON NIE

Je, Jean Martineau, avocat, dis:

1. Que quelques jours après l'élection provinciale du 25 novembre 1935, il fut décidé par l'alliance Duplessis-Gouin de

nommer un comité légal auquel il appartiendrait, autant que possible, de décider dans quels comtés du district de Montréal des contestations d'élections devraient être instituées et qui devrait surveiller les procédures dans les dites contestations;

2. Que le dit comité légal était composé des avocats suivants: M. Edouard Masson, c. r., organisateur pour le district de Montréal aux élections du 25 novembre 1935 et du 17 août 1936; M. Gustave Monette, c. r., du bureau légal Pate-naude, Monette, Filion, Pate-naude, Routhier et Meighen; M. Philippe Monette, c. r., du bureau légal Gendron, Monette et Gauthier, et candidat du 17 août 1936; et moi-même, Jean Martineau;

3. Que vers le 15 décembre 1935, à peu près trois semaines après l'élection du 17 novembre dernier, une séance de ce comité eut lieu à l'heure du déjeuner dans un salon particulier, au deuxième étage du restaurant Krausmann, situé sur

la rue St-Jacques, à Montréal. Tous les membres du comité étaient présents;

4. Qu'à cette séance il fut discuté diverses questions, et comme le délai de trente jours pour instituer les contestations devait expirer quelques jours après, j'ai insisté fortement pour que l'élection de M. Bercovitch, député du comté de St-Louis, fut contestée parce que, d'après les informations données au public par M. Edouard Masson durant la campagne électorale, l'officier-rapporteur du comté de St-Louis s'était caché le jour de la nomination et le candidat oppositionniste, M. Cuellier, n'avait pu déposer en temps son bulletin de présentation;

5. Que devant mon insistance, M. Edouard Masson, nous déclara qu'il était bien possible de produire une contestation de l'élection de M. Bercovitch, mais que cela pourrait être ennuyeux parce que c'était à la suite d'une entente faite avec lui-même, M. Edouard Masson, que M. Bercovitch avait été élu par acclamation;

6. Que cette entente était intervenue entre lui-même et les messieurs Bronfmann de la Distillers Corporation of Canada, ceux-là mêmes qui furent accusés d'avoir fraudé le Gouvernement fédéral et qui furent acquittés par le juge Desmarais dans les circonstances que l'on sait, entente par laquelle les messieurs Bronfmann s'étaient engagés à payer entre dix et douze mille dollars à la caisse oppositionniste à condition que M. Edouard Masson laissât élire M. Bercovitch par acclamation;

7. Que M. Masson nous raconta alors que pour être bien certain que le candidat oppositionniste ne se rendrait pas en temps pour déposer son bulletin, il le fit attendre le plus longtemps possible dans le bureau de l'organisation, puis il le confia au lieutenant-colonel Girouard, l'organisateur conservateur bien connu, à qui il donna instruction expresse de ne trouver l'officier-rapporteur du comté de Saint-Louis qu'après deux heures de l'après-midi, alors qu'il serait trop tard pour que M. Cuellier puisse déposer son bulletin de présentation;

8. Que M. Edouard Masson nous expliqua en détails comment le lieutenant-colonel Girouard, qui était dans le secret, promena de place en place le candidat oppositionniste dans son automobile et le lieutenant-colonel Girouard calcula si bien son affaire qu'il arriva deux ou trois minutes en retard;

9. Que par les soins du comité d'organisation, dont M. Edouard Masson était le chef conservateur, il fut répandu fausement dans toute la province que l'officier-rapporteur du comté de St-Louis s'était caché et qu'en conséquence, le candidat oppositionniste n'avait pu déposer en temps son bulletin de présentation;

10. Que M. Edouard Masson nous déclara que les messieurs Bronfmann avaient tenu leur engagement et qu'ils avaient versé la somme promise;

11. Qu'aucun des membres de l'Action libérale nationale n'a été mis au courant de cette affaire avant la dite admission de M. Edouard Masson;

Et j'ai signé:

Jean Martineau

Assermenté devant moi à Montréal, ce 29^{ème} jour de juillet 1936.

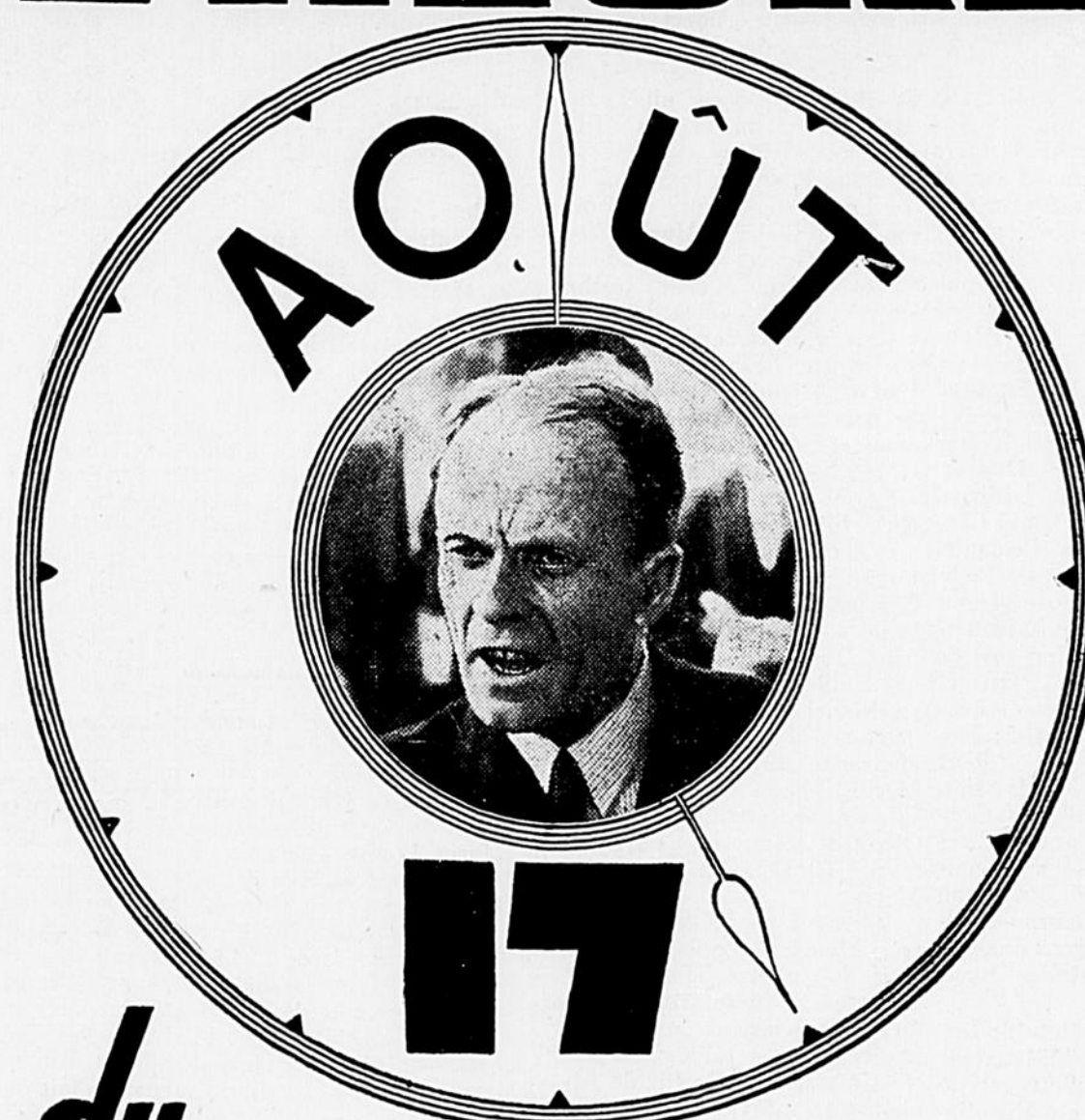
C. Boyer,

Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal

Me Edouard Masson, organisateur du parti conservateur pour la région de Montréal, a fait une déclaration en réponse à la déclaration assermentée de Me Jean Martineau.

M. Martineau accuse formellement le parti conservateur provincial, dont l'organisation est confiée à Me Edouard Masson, d'avoir fait un marché en vertu duquel M. Masson s'est engagé à ne pas présenter d'adversaire au candidat libéral dans le comté de St-Louis. M. Martineau déclare, sous la foi du serment, que M. Masson a conclu ce marché en retour d'une souscription de \$10,000 à \$12,000 qui fut versée aux fonds électoraux du parti conservateur.

C'EST L'HEURE



du CULTIVATEUR

GODBOUT vous tend une main secourable

Au nombre des mesures bienfaisantes, longtemps attendues, qu'il offre au cultivateur, sont:

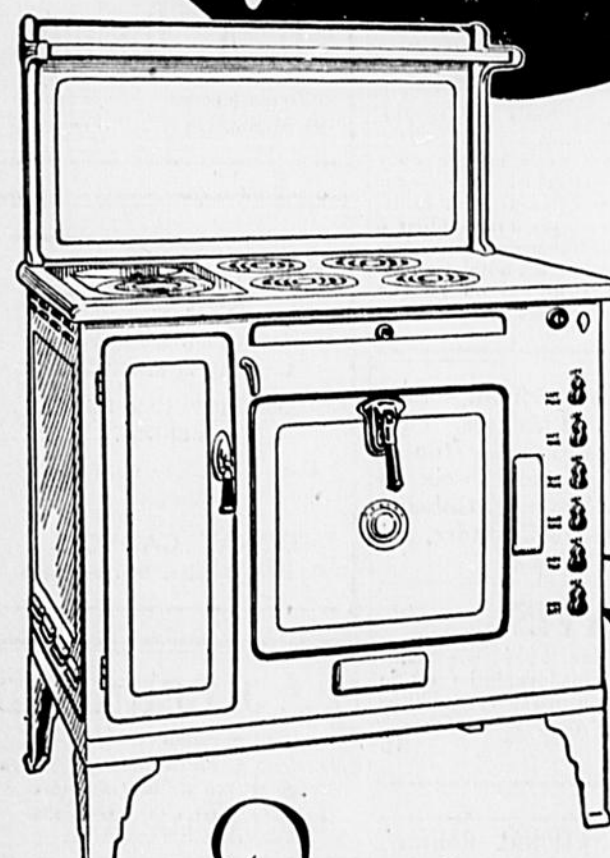
- 1 L'octroi de primes pour stimuler la production du beurre et du fromage;
- 2 Des avantages spéciaux aux éleveurs pour encourager la production du "bacon";
- 3 L'institution d'un Office des débouchés agricoles pour trouver et développer des marchés outre-mer et la création d'agences commerciales à l'étranger;
- 4 Des subventions spéciales pour le drainage des terres;
- 5 L'installation de postes de broyage de chaux;
- 6 L'aménagement d'entrepôts coopératifs;
- 7 La construction d'abattoirs locaux;
- 8 L'amélioration du crédit agricole;
- 9 Une aide pécuniaire à l'agriculture, proportionnée à l'importance de cette industrie au Canada;
- 10 La dépense de \$5 millions pour mener à bien un vaste mouvement colonisateur, dirigé par un organisme indépendant de toute ingérence politique; l'adoption de mesures propres à améliorer le sort du colon.

CULTIVATEURS DU QUÉBEC, voyez et comprenez bien le rôle que vous êtes appelés à jouer dans le rétablissement de l'économie normale de la province, sous le gouvernement de M. Godbout. Coopérez sagement avec ce fils de cultivateur.

Votez Libéral et assurez l'avenir de la Province.

AVEC
GODBOUT
EST VENUE L'HEURE
DU
CULTIVATEUR
DE
LOUVRIER
ET DE LA
JEUNESSE

2 POÊLES dans



UN POÊLE à BOIS ou à CHARBON ... et un POÊLE ÉLECTRIQUE

FOUR CHAUFFÉ au COMBUSTIBLE ou à L'ÉLECTRICITÉ

LES ÉLÉMENTS DU FOUR SERVENT à la CUISSON SEULS ou comme AUXILIAIRES du FEU de COMBUSTIBLE

LE FEU de COMBUSTIBLE RÉPAND ASSEZ de CHALEUR pour CHAUFFER la CUISINE

TABLE DE CUISSON et FOUR SPACIEUX

UN BEAU POÊLE VRAIMENT MODERNE

Dont nouveau ...

IL CHAUFFE aussi bien au CHARBON ou à L'ÉLECTRICITÉ

Voici un nouveau poêle mixte au charbon et à l'électricité... Le poêle mixte CE-4 de Westinghouse est mieux qu'un simple poêle électrique accolé à une fournaise à charbon. C'est un poêle mixte destiné à utiliser avec avantage la chaleur provenant des deux chauffages. Il est fait de façon à donner plein rendement et comme poêle électrique et comme poêle à bois ou à charbon. C'est le premier poêle qui réunisse pareilles commodités.

Ce nouveau poêle Westinghouse représente une réelle économie. Non seulement il se vend un prix modique, mais encore, grâce à son double emploi, il permet de réduire substantiellement le coût de la cuisson. Faites-vous montrer ce poêle mixte. Vous en admirerez la beauté et l'efficacité.

CANADIAN WESTINGHOUSE COMPANY, LIMITED • MONTREAL • HAMILTON

Westinghouse

Poêle AU CHARBON et A L'ÉLECTRICITÉ

En vente par

Southern Canada Power Company Limited

M. Masson répond, sans nier l'accusation portée par M. Martineau. Nous publions le texte de sa déclaration.

Me Jean Martineau a déclaré, après avoir pris connaissance de la déclaration de M. Masson, qu'il avait dit la vérité. "Je maintiens tout ce que j'ai dit", dit-il.

Voici la déclaration assermentée de M. Edouard Masson

Montréal, le 31 juillet 1936.

Je, Edouard Masson, avocat, résident et domicilié au No. 2250 est, rue Sherbrooke, à Montréal, étant dûment assermenté dépose et dis:—

1—J'ai lu la déclaration assermentée que M. Jean Marti-

neau a publiée dans un hebdomadaire qui m'est parvenu ce jour même, bien qu'il porte la date du 1^{er} août 1936.

2—Je nie la déclaration de M. Martineau et les affirmations qu'elle contient, en ce qui me concerne, sont fausses, mensongères et inventées de toutes pièces, dans le but évi-

dent de trahir davantage la cause de l'Union Nationale, pour laquelle nous avons combattu ensemble en novembre dernier.

3—Je n'ai jamais été mêlé en aucune façon, soit directement ou indirectement à tout ce qui aurait pu contribuer à l'é-

L'argent du trust des alcools au service de M. Maurice Duplessis

(Suite de la page 6)

lection par acclamation de M. Bercovitch, en novembre dernier.

4—J'ai fait l'impossible avec tous ceux qui m'assistaient dans l'organisation de l'élection de novembre, pour qu'il y eut un candidat de l'Union nationale dans tous et chacun des 90 comtés de la province et particulièrement celui de Montréal-Saint-Louis.

5—A la suite des remarques que fit un de mes chefs politiques, au sujet de l'élection par acclamation de M. Bercovitch, le jour même de la mise en candidature, mon attention fut éveillée et enquête faite, j'eus raison de soupçonner une trahison de la part de personnes dont j'ignorais les noms.

6—Je ne me suis jamais opposé à la contestation de l'élection de M. Bercovitch dans la division Montréal-Saint-Louis; mais tous savent qu'il était impossible de trouver dans cette division un électeur qui pou-

vait disposer des fonds nécessaires, pour se conformer à la loi Dillon, quant au dépôt de \$1,000 qui devait provenir des deniers du contestant lui-même.

7—Le Comité légal dont parle M. Martineau, ne s'est pas réuni le 15 du mois de décembre 1935, mais plutôt dans la semaine du 27 décembre de la même année.

8—Les membres de ce comité ont accepté de nommer l'avocat Fernand Chaussé, secrétaire.

9—Le 27 décembre 1935, j'ai écrit une lettre à Me Fernand Chaussé, l'informant de sa nomination comme secrétaire du comité légal et dans laquelle, j'écrivais entr'autres choses ce qui suit:

"Les attributions du comité sont les suivantes: Etude; recherches d'autorités; préparation de formules pour procédures; vérification des procédures qui lui seront soumises; suggestion sur les procédures à tenter, etc..."

"Le comité légal a suggéré de contester les comtés suivants: (suit une liste de comtés, dans laquelle se trouve Saint-Louis.)"

10—Le 28 décembre 1935, c'est-à-dire le lendemain de la date de la lettre que j'ai adressée à Me Fernand Chaussé, j'écrivis à M. Martineau, une lettre dans laquelle, j'ai inclus une copie de la lettre adressée à Me Fernand Chaussé en date du 27 décembre 1935 et où je disais entr'autres choses ce qui suit:

"Je l'ai dictée d'après les

quelques notes que j'ai prises lors de notre dernière assemblée et dans le cas d'erreurs, nous pourrions faire les corrections requises, lors de notre prochaine réunion."

11—Le 8 janvier 1936, le comité juridique tint une séance à laquelle assistait M. Martineau et d'après le procès-verbal de cette assemblée rédigé par M. Fernand Chaussé, il a été décidé à l'unanimité que dans les causes en contestation, M. Gustave Monette devait agir comme conseil en demande et M. Edouard Masson, comme conseil en défense.

12—Comme l'avait décidé le comité, M. Gustave Monette a agi pour les demandeurs dans les procédures qui furent intentées, de concert avec M. Martineau qui avait mission de l'assister.

13—C'est ainsi que M. Martineau a participé activement à la contestation de Saint-Laurent en surveillant les procédures, assumant par le fait même la responsabilité des contestations en demande.

14—La contestation de Saint-Louis était une contestation en demande qui tombait sous la juridiction de M. Martineau, et à laquelle je ne devais pas participer, de sorte que ce dernier doit assumer sa part de responsabilité du défaut de contestation dans cette division.

15—Je n'ai jamais rencontré, je ne connais pas et je n'ai jamais vu MM. Bronfman et je n'ai jamais eu aucune entente avec eux.

16—A la fin de décembre 1935, M. Cuerrier, qui devait être candidat de l'Union Nationale dans Saint-Louis, à l'élection de novembre, protesta énergiquement contre une déclaration de M. Bercovitch, que les journaux ont reproduite, au sujet du défaut de contestation de son élection.

17—A la suite de la déclaration que M. Cuerrier signa le 3 janvier 1936 et que les journaux ont publiée, tous les soupçons que je pouvais avoir au sujet d'une trahison dans le comté de Saint-Louis sont disparus et j'ai toujours cru depuis, comme je le crois encore que nous avons été victimes de manœuvres dont seuls nos adversaires doivent être tenus responsables.

Et j'ai signé: Edouard Masson, Assermenté devant moi à Montréal ce 31e jour de juillet 1936.

(Signé) J.-R. Labelle, Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal.

ST-MARCEL

M. et Mme Conrad Théroux ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé Joseph, Réjean, Parrain et marraine M. et Mme Alfred Théroux grands-parents de l'enfant. Porteuse Mlle Rosée Blain, tante de l'enfant.

—En visite: M. et Mme A. Labonté de Montréal, ainsi que leurs enfants, chez M. Charles Nault.

—Mlle Alice et Dolorès Belhumeur sont arrivées de Caughnawaga pour un vacancier de 15 jours chez leur père M. Arthur Belhumeur.

—Mlle Lucille Bernier vient passer une partie de sa vacancier chez son grand-père M. L.-Aimé Brouillard.

—Nos RR. SS. St-Joseph sont revenues de leur retraite. C'est toujours avec joie que nous les recevons. Trois d'entre elles sont les mêmes, une seule est remplacée.

—Les foins sont à peu près terminés ici et la récolte est abondante dans notre région.

—En visite chez M. Marcel Lozeau et L. P. Giguère, M. et Mme Aldor Laramée et leur fils Robert; tous deux fils de Mme Marcel Lozeau.

—On est à renouveler le gravillage de nos routes qui conduit à St-Hugues; l'entreprise est donnée à M. Léopold Brouillard.

—En visite: Mlle Thérèse Brouillard de Chambly chez M. Hermann Brouillard son oncle.

—Mlle Simone Gauthier de Montréal chez son oncle Nap. Cloutier.

—Mlle Rose-Alma Beauchemin de St-Hyacinthe chez son père Jos. Beauchemin, aussi M. Hermann Rivard et Mme Tessier de St-Bonaventure, frère et sœur de Mme Beauchemin.

—Mlle Rose-Alma Beauchemin de St-Hyacinthe chez son père Jos. Beauchemin, aussi M. Hermann Rivard et Mme Tessier de St-Bonaventure, frère et sœur de Mme Beauchemin.

—Mlle Rose-Alma Beauchemin de St-Hyacinthe chez son père Jos. Beauchemin, aussi M. Hermann Rivard et Mme Tessier de St-Bonaventure, frère et sœur de Mme Beauchemin.

—Mlle Rose-Alma Beauchemin de St-Hyacinthe chez son père Jos. Beauchemin, aussi M. Hermann Rivard et Mme Tessier de St-Bonaventure, frère et sœur de Mme Beauchemin.

—Mlle Rose-Alma Beauchemin de St-Hyacinthe chez son père Jos. Beauchemin, aussi M. Hermann Rivard et Mme Tessier de St-Bonaventure, frère et sœur de Mme Beauchemin.

—Mlle Rose-Alma Beauchemin de St-Hyacinthe chez son père Jos. Beauchemin, aussi M. Hermann Rivard et Mme Tessier de St-Bonaventure, frère et sœur de Mme Beauchemin.

M. CYRILLE DUMAINE ACCLAME A ST-LIBOIRE

UNE FOULE NOMBREUSE ASSISTE À L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE LIBÉRALE DANS LE COMTÉ DE BAGOT. — DISCOURS DE MM. DUMAINE, T. A. FONTAINE, ETC.

St-Liboire, 6. — Devant une foule de plusieurs centaines de personnes rassemblées autour du bureau de l'enregistrement, M. Cyrille Dumaine, député sortant de Bagot à l'Assemblée législative et de nouveau candidat libéral dans ce comté, a ouvert ici dimanche après-midi sa campagne électorale.

M. Dumaine a reçu un accueil vibrant d'enthousiasme et son discours a été à plusieurs reprises coupé de chaleureux applaudissements. On était venu de tous les environs assister à cette importante manifestation politique. Les cultivateurs, jeunes et vieux, étaient en nombre considérable et formaient la majeure partie de l'assistance. Le succès remporté par le candidat libéral ne laisse aucun doute sur sa victoire le 17 août.

Cette brillante réunion a eu lieu sous la présidence conjointe de MM. Albert Brais, préfet du comté de Bagot et maire de Saint-Pic, Gaston Beaudoin et Albéric Vachon, respectivement maires des villages et de la paroisse de Saint-Liboire. M. Dumaine était accompagné de MM. Adélard Fontaine, député de Saint-Hyacinthe-Bagot aux Communes, Victor Chabot, C. R., Pierre Boucher, Gérard Delage, président de la Jeunesse libérale de Saint-Hyacinthe, et Gérard Cournoyer, avocat.

On remarquait sur l'estrade de nombreuses personnalités de Saint-Liboire et des environs, entre autres MM. Henri Lavallée, maire de St-André-d'Acton, Hormidas Giroux, maire de Sainte-Christine, Napoléon Dupont et Henri Ménard, maires du village et de la paroisse de Saint-Dominique, Jean Gaucher et Alphonse Fréchette, maires du village et de la paroisse d'Upton, Louis Marcell, maire de la paroisse de Sainte-Hélène, etc.

M. Cyrille Dumaine

M. Dumaine en prenant la parole, remercie les électeurs de Saint-Liboire et des environs de la confiance qu'ils lui ont témoignée l'automne dernier et proteste de son dévouement envers le comté qu'il a représenté à Ottawa et à Québec. Il rappelle en quelques mots qu'il a toujours honorablement rempli son mandat et toujours mis au premier plan de son activité politique les intérêts du comté de Bagot, ceux de la province et du pays.

Parlant ensuite de son adversaire dans la présente lutte, M. Dumaine signale qu'il manque singulièrement de sincérité. La preuve en est que cet adversaire, le docteur Adam, on le voyait aux côtés de M. Dumaine l'automne dernier.

Cette fois-ci, il est candidat contre M. Dumaine. Il s'est prêté aux bleus. Mais bien inutilement, car les électeurs n'auront aucune confiance dans un homme si peu sincère.

M. Dumaine dit ensuite que ses convictions à lui n'ont pas varié. Il est resté fidèle au parti libéral, qui a toujours trouvé assez de force en lui-même pour faire face à tous les périls et dont la doctrine est toujours restée la même.

Passant au programme de M. Godbout, M. Dumaine signale que ce n'est pas comme celui des bleus un programme d'injures, mais un programme concret répondant à tous les besoins de l'heure actuelle et reflétant la pensée et les convictions de tous les libéraux. Jamais, dit-il, un gouvernement n'a offert aux électeurs de programme semblable, où personne n'est laissé de côté, de programme aussi complet, aussi humain.

M. Dumaine fait ressortir

ensuite les principaux articles du programme du gouvernement, s'arrêtant en particulier aux octrois à l'agriculture. Il signale que cette politique d'octrois, vivement critiquée par les bleus, a d'excellents effets. C'est grâce à une politique semblable qu'on a pu, dans le comté de Bagot, établir sur des terres abandonnées plusieurs fils de cultivateurs.

A propos de l'enquête sur l'administration de la province, M. Dumaine signale qu'elle offre toutes les garanties d'impartialité qu'on puisse désirer et qu'elle vaudra beaucoup plus que l'enquête conduite par M. Duplessis en Chambre de façon à servir ses fins personnelles.

M. Dumaine rappelle ensuite que M. Godbout est un agriculteur de profession et qu'il connaît d'expérience les besoins du cultivateur. Aussi faut-il lui faire confiance. Les cultivateurs ont l'occasion de mettre un des leurs à la tête de la province et ne doivent pas la laisser passer sans en profiter. Qu'ils fassent confiance à M. Godbout, pour voir ce que peut faire un cultivateur comme chef de l'administration. Ils verront qu'ils n'auront pas fait une mauvaise affaire.

Après avoir signalé les avantages qui découleront de la réforme qu'apportera le gouvernement au prêt agricole, M. Dumaine résume ce que M. Godbout entend faire et fera pour faire disparaître la misère et soulager la souffrance. Puis il termine en invitant les électeurs à confier les destinées de la province à un parti qui, à Québec comme à Ottawa, n'hésite pas à aller de l'avant pour assurer à la population le bonheur et la prospérité.

M. Adélard Fontaine

Le député de St-Hyacinthe-Bagot aux Communes rappelle au début de son allocution que le parti libéral a toujours su trouver en lui-même ce qu'il faut pour faire face à toutes les situations difficiles. Aussi ne doit-on pas craindre de lui faire confiance.

M. Fontaine fait ensuite un vibrant éloge de M. Dumaine et déclare qu'il fait honneur au comté qu'il a représenté à Ottawa et à Québec. Il s'attache ensuite à montrer que l'Union dite nationale groupe en réalité des bleus qui ont honte de leur parti et qui cherchent à tromper la population. Il signale les effets remarquables qu'auront certains articles du programme de M. Godbout et termine en invitant les cultivateurs à ne pas hésiter à mettre un des leurs à la tête de la province.

Autres orateurs

Le représentant de la Jeunesse libérale de St-Hyacinthe, M. Gérard Delage, s'est attaché à montrer que M. Cyrille Dumaine porte un vif intérêt à la jeunesse, qui trouve en lui un véritable ami. Il a ensuite fustigé les chefs de l'Union dite nationale et a fait tour à tour le procès de chacun d'eux, à la grande joie de l'assistance.

La pension de vieillesse, l'abolition des rentes seigneuriales, la refonte des lois municipales en un code unique, la municipalisation de l'électricité et les récentes ordonnances de la Commission de l'électricité pour protéger l'intérêt des consommateurs d'énergie électrique ont été l'objet d'une allocution de M. Pierre Boucher, qui a fait également l'éloge de M. Dumaine.

M. Gérard Cournoyer a de son côté fait l'exposé de la doctrine libérale, montrant l'intérêt que le gouvernement de M. Godbout porte à la classe agricole et signalé les nombreux services rendus au comté de Bagot par M. Dumaine, à qui les électeurs n'hésiteront certainement pas à confier de nouveau le soin de les représenter à Québec.

CREDIT AGRICOLE

Nous répétons qu'il n'y a qu'une façon de prêter de l'argent aux cultivateurs, c'est au moyen de caisses populaires subventionnées par l'Etat. Et c'est là la politique de M. Godbout. C'est la seule pratique; c'est la seule qui régit dans les vieux pays d'Europe, chargés de siècles d'expérience. Nous comprenons que tout cela dépasse les connaissances de M. Duplessis et de ses suiveurs, mais l'ignorance n'est pas une excuse, et le peuple, et surtout la population agricole de notre Province a besoin d'hommes qui connaissent à fond leurs intérêts tout en sauvegardant la politique générale. L'heure n'est plus aux

PALETS A ST-HILAIRE

Ce n'est qu'après un travail très dur et qui doit prendre plus que la moitié de la saison, que Walter Church, champion de l'endroit, réussit à prendre la tête avec 95,0% et devra travailler encore très fort car D. Church, qui détenait la tête depuis le commencement de la saison et qui est en seconde place maintenant avec 88,5% veut à tout prix reprendre cette place. Après un caucous avec son équipier Céphas Côté, ils se sont tracés comme ligne de conduite de redoubler leur temps d'entraînement, pour que la position qu'ils visent puisse se confirmer, et ce qui en plus aidera beaucoup ces messieurs pour le concours annuel qui approche à grands pas.

Concours annuel. — Gaston Leduc 2527 points suivi de M. Chicoine, 1128 points.

La prime de dimanche dernier fut gagnée par Raoul Rémy, de l'équipe No 2, Rémy et Larente.

M. C. Rouillard, fait maintenant partie de l'équipe No 3, avec L. Larente.

N'oublions pas la partie: Hommes mariés vs Garçons, mardi soir le 11 août.

Ringer. — Maurice Larente, 10; suivi de W. Church, 8.

Parties de concours pour la semaine prochaine: Dimanche 9 août, Alexandre Larivière; lundi 10 août, François Charland; mardi 11 août, Adélard Brouillette; mercredi 12 août, Marc Ducharme; jeudi 13 août, Rolland Geoffrion; vendredi 14 août, Joseph Blanchet; samedi 15 août, Céphas Côté.

UN MOT AUX MARIS à propos de leurs épouses



EN se mariant votre femme a renoncé à son indépendance financière. Ses nombreux devoirs domestiques et la marche du temps rendent impossible son retour aux affaires ou aux professions.

Il vous incombe alors non seulement de pourvoir aux besoins du foyer de votre vivant, mais d'en assurer le maintien si vous pécédez votre épouse dans la tombe. L'assurance est un moyen SUR d'y parvenir.

Fondée en 1887

THE
MANUFACTURERS LIFE
INSURANCE COMPANY
SIÈGE SOCIAL TORONTO, CANADA
G. H. DUROCHER
Représentant St-Hyacinthe

vieilles querelles de partis. Vous avez à juger deux hommes. L'un qui se présente devant vous avec des promesses, avec des injures, avec un programme qui ne renferme rien de concret, rien de solide, rien de vrai; l'autre qui vous offre son passé comme garant de l'avenir, qui connaît vos intérêts, qui se présente devant vous avec un programme intelligent, fondé sur l'expérience et sur des faits. Et comme l'agriculture est à la base de notre vie nationale, toutes les classes de la société doivent se rallier à M. Godbout et à tous ses candidats. C'est le seul moyen d'assurer notre avenir et de nous débarrasser une fois pour toutes des promesses électorales et des farces de tout acabit. — Le Paysan, L'Avenir du Nord, — St-Jérôme.

**Le docteur dit...
LE MAL DE REIN**

Le lumbago, l'urination fréquente et difficile, le catarrhe de la vessie, sont soulagés promptement avec les pilules

REINOL

A chaque saison nettoyez votre rein avec les pilules REINOL et vous éviterez plusieurs maladies.

50¢ En vente partout

**La Cigarette Qui Plait
aux Connaisseurs —**

**Les SWEET
CAPORALS**
sont irrésistibles

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé." — L'Anceur

**W. C. PITFIELD & COMPANY
LIMITED**

Valeurs de Placements

235 rue St-Jacques, 65, rue Ste-Anne
MONTREAL QUEBEC

Renseignements financiers sur demande

TORONTO OTTAWA SAINT JOHN MONCTON
FREDERICTON CAMPBELLTON HALIFAX
CHARLOTTETOWN VANCOUVER

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE
173 rue Cascades Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broad-cloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

**EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS
CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES
REDUCTIONS**

BERGERON & SICOTTE
173 rue Cascades T. 276 Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

**PRATIQUEZ
L'ACHAT CHEZ NOUS
en confiant vos impressions
A
L'IMP. YAMASKA**

2 50

**HOSPITALITÉ
CANADIENNE
FRANÇAISE**

**Hotel
de La Salle**

MONTREAL
DRUMMOND & STE-CATHERINE

Maintenant, je sais que mon gâteau sera cuit à point!

**Voilà une autre
chose qui me plaît dans la
CUISSON
ELECTRIQUE**

**TEMPÉRATURE CONTRÔLÉE
moffat
THERM-O-MATIC
CONTRÔLE CALORIQUE DU FOUR**

Vous n'avez plus besoin, en quittant votre cuisine, de vous tracasser au sujet de la chaleur de votre four et de craindre que sa température baisse ou monte, gâchant ainsi votre gâteau qui doit être cuit à la température indiquée dans votre recette.

Lorsque vous faites la cuisine à l'électricité, vous pouvez mesurer la chaleur d'une façon toute aussi précise que lorsque vous mesurez les ingrédients qui entrent dans la composition de votre gâteau.

De plus, le Poêle Electrique Moffat est muni du plus parfait de tous les appareils de contrôle calorique de fours... le Therm-O-Matic Moffat.

Une fois que vous avez mis l'appareil de Contrôle Therm-O-Matic à la température désirée, vous savez que la chaleur du four sera maintenue.

Et quand vous sortez votre gâteau, vous constatez qu'il est superbe et à point, que toute la pâte est cuite de part en part grâce à la "chaleur uniforme" du four Moffat.

Venez dans nos salons de vente choisir le modèle de Poêle Electrique Moffat qu'il vous faut. Des facilités de paiement vous seront accordées si vous le désirez.

**En vente par
Southern Canada Power Company Limited**

CUISINEZ À L'ÉLECTRICITÉ ET VOUS CUISINEZ DE FAÇON MODERNE

L'École COMMERCIALE PRATIQUE COTÉ

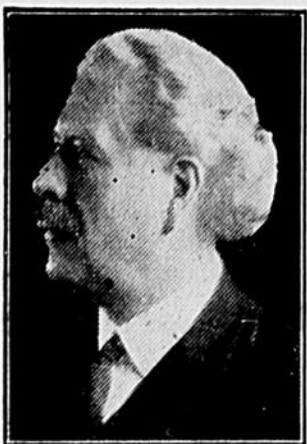
affiliée à

O'SULLIVAN BUSINESS COLLEGE

DE MONTRÉAL, Qué.

SAINT-HYACINTHE, Qué.

Angle des rues Cascades et St-Denis, Téléphone 654



E. J. O'Sullivan, M.A., président

Le Collège O'Sullivan, de Montréal, Qué., le plus grand Collège anglais au pays, qui a conquis les plus grands honneurs à l'Exposition de l'Empire Britannique à Wembley, Angleterre, et qui s'est vu décerner le premier prix à l'Exposition Mondiale de Saint-Louis, E.-U., ouvrira une succursale à Saint-Hyacinthe, le 1er septembre prochain.

Deux professeurs de langue anglaise et deux professeurs de langue française

Entraînement supérieur pour travail de bureau. Comptabilité moderne "20th Century", Copyright, 1934 — Sténographie bilingue : Duployé-Perrault, Gregg, Pitman — Administration financière, etc. Cours préparant aux diplômes, aux diverses carrières, aux fonctions exécutives. Cours commercial donné en anglais.

Bureau de Placement à Montréal. - Positions assurées.

Surveillez nos circulaires, téléphonez ou venez nous voir.

Obligations Rachetées avant Échéances

Pour la commodité de nos clients, nous publions la liste des principales émissions d'institutions religieuses qui sont rachetées le 1er août et le 1er septembre 1936.

	Taux	Date du Rachat	Prime du Rachat
Frères du Sacré-Coeur	4 1/2 %	août '36	101.
Diocèse du Témiscamingue	5 %	août '36	101.
Hôpital de l'Enfant-Jésus, Québec	5 1/2 %	août '36	102.
Fabrique St-François-Xavier de Chicoutimi	5 %	août '36	100.
Syndics de la Paroisse St-Urbain	5 %	août '36	101.
Soeurs de la Miséricorde du Manitoba	5 1/2 %	sept '36	101.

En plus de cette liste, il y a quantité d'autres émissions qui ont été rachetées avant le 1er août 1936; d'autres le seront après le 1er septembre 1936.

Désirez-vous savoir si, parmi vos obligations d'institutions religieuses, il y en a qui auraient pu ainsi avoir été rachetées, sans que vous en ayez été informés? Consultez-nous.

RENE DESJARDINS, Gérant

CREDIT ANGLO-FRANÇAIS Ltée

Edifice Banque Provinciale, St-Hyacinthe, P. Q.
Tél. Bureau 623 — — — Tél. Rés. 951w

AVIS aux Dames et Demoiselles

Si vous voulez économiser sur l'achat de vos nouveaux Chapeaux, Sous-Vêtements, Corsets, Bas, Gants, etc. Allez au nouveau magasin

Madame Morin

au coin des rues Héloïse et Raymond

Vous serez reçues avec la plus grande courtoisie et vous y trouverez ce qu'il y a de plus nouveau et de meilleure qualité au plus bas prix en ville. Rendez-vous compte par vous-mêmes et comparez les prix avant d'acheter ailleurs. Les nouveaux modèles de chapeaux pour l'automne sont très chic, de bonne qualité, pour tous les goûts et toutes les bourses, à partir de \$1.75. Allez faire votre choix immédiatement.

Facile À ROULER 10¢ Doux À FUMER
TABAC À CIGARETTES
GRADS
L.-O. GROTHÉ, LIMITÉE — UNE MAISON INDÉPENDANTE DE "CHEZ-NOUS"

Collège SACRÉ-COEUR
St-Hyacinthe

Section Commerciale et Industrielle

Pensionnaires - Internes - Externes

N.B. - On accepte les élèves à partir de la 3e année.

CULTIVATEURS

Nous sommes les seuls outillés pour donner le service des laveuses actionnées par engin à gazoline. Acheter une laveuse Beatty à engin c'est une garantie de satisfaction

LE MAGASIN BEATTY

237 rue Cascades, Tél. 920 St-Hyacinthe

tie sur l'entente entre tout le monde.

Après avoir parlé du socialisme et du communisme dans les termes que nous avons rapportés plus haut, le premier ministre parle des cultivateurs.

"Donnez au cultivateur, dit-il, le moyen de vivre convenablement chez lui, et vous aurez enlevé des villes les trois-quarts des causes du malaise qui y règne. Au cours des dernières années, chez nous comme dans le monde entier, les cultivateurs ont envahi les villes. Si ce mouvement continue, ouvriers, où trouverez-vous de l'ouvrage? Nous voulons que le travail des villes soit réservé aux gens qui y vivent déjà et c'est la première raison de notre programme agricole. De plus, le cultivateur québécois est le meilleur client des villes. Donnez-lui de l'argent et il achètera davantage. Si le cultivateur a un plus grand pouvoir d'achat, les compagnies de transport qui donnent de l'emploi à plusieurs ouvriers de Lévis, feront de meilleures affaires".

Après avoir dit qu'il a l'intention de concert avec le gouvernement fédéral, d'amender la Loi des compagnies pour protéger la petite épargne, le premier ministre dit un mot de ses adversaires.

"Si je prononce devant vous les noms de mes adversaires, dit-il, écoutez-les en silence. Cette façon d'agir rend les assemblées plus décentes et plus dans le ton de la population québécoise."

Et M. Godbout demande ce qu'il y a de national dans le parti de M. Duplessis. "Le parti national et le programme national, dit-il, c'est nous qui l'avons. Cependant je n'ai pas peur de dire que je suis libéral. Je n'ai jamais été un homme de parti, mais je suis attaché au parti libéral parce que je suis attaché aux principes de ce parti, que j'ai mis à la base de mon programme."

"J'ai déjà fait appel aux anciens libéraux; je ne les appelle pas seulement derrière un nom, mais je leur demande à tous d'avoir confiance en nous." Plus loin, M. Godbout parle des reproches que lui adressent ses adversaires, en le blâmant d'avoir fait partie de l'ancienne administration. "Je n'ai pas honte de mes amis d'hier, dit-il. On m'a toujours rendu le témoignage que j'étais un homme qui a le courage de parler sincèrement."

"Je ne promets pas d'agir autrement que dans le passé, car j'ai toujours agi au meilleur de ma conscience."

Le premier ministre termine en disant qu'il n'est pas premier ministre pour la campagne seulement, comme le prétendent ses adversaires. "Je ne veux pas, dit-il, jouer une comédie."

GERARD BRADY
CONDAMNÉ EN COUR
DU MAGISTRAT

(Suite de la page 1)

voulait atteindre et que, de fait, on a atteint et c'est là sa seule signification.

Si l'on pouvait en douter, on a qu'à lire la phrase qui la suit pour se convaincre.

En effet après avoir écrit "M. Bouchard n'est-il pas allé demander au directeur des travaux faits à Penmans par Anglin Norcross de payer les ouvriers moins cher, on ajoute, ironiquement, "Voilà ce qui s'appelle être l'ami des ouvriers". On affirmait tellement que M. Bouchard était allé demander de payer moins cher les ouvriers, que l'on qualifiait de suite sa démarche que l'on dénonçait comme un fait ayant été dûment accompli. Si l'on avait voulu poser une simple question il n'eût pas été nécessaire d'ajouter la dernière phrase. Ce qui me paraît vrai c'est qu'on a écrit cette phrase parce que l'on voulait porter contre M. Bouchard une accusation de déloyauté envers les ouvriers. On a sans doute voulu déguiser cette accusation mais elle n'en existe pas moins et n'est pas moins formelle et dommageable et n'en comporte pas moins de responsabilité car si elle est fautive elle constitue une véritable diffamation.

La preuve faite établit clairement que cette déclaration est absolument fautive et mensongère. Il ressort de la preuve que non seulement M. Bouchard n'est pas allé faire la démarche en question dans la note, mais qu'il n'est pas non plus allé faire semblables demandes auprès de qui ce soit.

Aux termes de la loi de la Presse Chap. 72 du 19 Geo. V, celui qui est lésé par un article publié dans un journal peut réclamer en justice les dommages soufferts mais seulement après mise en demeure d'avoir à rétracter l'article reproché. Cette mise en demeure fut dûment faite.

La défense prétend qu'elle s'est conformée à cette mise-en-demeure ce que la demande nie.

Peut-être valable la rétraction doit être faite et publiée suivant les articles 5 et 6 de la loi susdite.

L'article 5 se lit comme suit: "Si le journal, dans le numéro publié le jour même de la réception de cet avis (la mise-en-demeure) se rétracte d'une manière complète et justifiée de sa bonne foi, seuls les dommages réels peuvent être réclamés."

L'article 6 se lit comme suit: "Telle rétraction doit être publiée par le journal gratis et dans un endroit du journal aussi en vue que

l'article incriminé."

Ainsi suivant cet article 6 la rétraction doit être publiée dans un endroit du journal aussi en vue que l'article reproché ce qui n'a pas été fait par le défendeur.

La note incriminée fut publiée à la page 6 du No. du 28 mars 1935 du journal du défendeur; la rétraction fut publiée le 4 avril 1935 à la page 5 du même journal. Non seulement elle ne fut pas publiée dans la même page, ce qui d'ailleurs ne me paraît pas sérieux, mais ce qu'il est plus évident qu'elle ne fut pas d'une manière aussi en vue que l'article dont on se plaint. Ainsi après avoir publié la mise en demeure la rétraction qui aurait dû suivre immédiatement, dans la même colonne ne vient, sans en-tête ni autre indication, dans la même colonne, il est vrai, mais à la suite d'un autre article. De sorte que cette rétraction devient presque incompréhensible tel que, l'admet le défendeur. De plus, le lecteur ne peut l'apercevoir qu'après avoir fait un examen spécial et attentif et dans bien des cas si le lecteur n'y attache pas beaucoup d'intérêt, il la perdra de vue ce qui n'est pas à rendre aux prescriptions de la loi sur ce point. Une rétraction ainsi publiée risque fortement de devenir absolument illusoire en passant inaperçue et partant, dans bien des cas, ne réparant rien du tout, contrairement aux termes et intentions de la dite loi chap. 72 du 19 Geo. V.

Le défendeur l'a sans doute compris puisque dans le numéro de son journal du 11 avril 1935, il publie la même rétraction, mais cette fois à une date tardive attendu qu'aux termes de l'article 7 de la dite loi la rétraction doit au moins, être publiée dans le numéro suivant celui incriminé.

Cette prescription de la loi doit être, il me semble, suivie sévèrement car il s'agit de réparer le plus vite possible un mal existant en détruisant sans retard la cause.

D'ailleurs cela me paraît être l'intention de la loi vu qu'elle permet à la personne diffamée d'exiger que la rétraction soit publiée, si le journal n'est pas quotidien, dans un journal quotidien publié dans le district voisin aux frais du journal ainsi que dans le journal même et cela sans doute pour éviter tous retards préjudiciables.

Le défendeur prétend que ce retard est dû à l'erreur de son imprimeur ou metteur en page. Cela est possible mais il n'en demeure pas moins responsable art. 1054 C. C.

Cette rétraction est comme je viens de le dire tardive et ne peut être admise.

D'ailleurs cette rétraction est-elle bien la rétraction prévue à la loi de la Presse sus-mentionnée?

Aux termes de l'article 5 de la dite loi la rétraction doit être complète. Il faut à mon sens, que la rétraction ait pour effet de rétablir les faits dans l'état où ils se trouvaient avant la publication de l'article diffamant ce que ne fait pas la rétraction invoquée par la défense.

En effet le défendeur dit, entre autres choses, "Il se peut que nos trois mousquetaires aient été mal informés." Il n'est donc pas certain, ni le lecteur non plus, que ces mousquetaires aient été mal informés et que ce qu'ils lui ont dit était faux. Avant la publication de cette note personne n'avait été mis dans la position de douter sur la question de savoir si oui ou non M. Bouchard avait fait la démarche déloyale que la note dénonçait. Les choses n'étaient donc plus dans l'état où elles étaient antérieurement à la mise en demeure car on pouvait encore soupçonner M. Bouchard.

Le défendeur ajoute, toujours en se rétractant, "qu'quo'il en soit, l'auteur de cette note ne voyant pas en si peu de temps la possibilité d'établir une preuve irréfutable de l'authenticité de cette information reçue d'ouvriers qui ont travaillé à ces travaux de construction et qui ont vu M. Bouchard se rendre par deux fois sur les chantiers pour parler au contre-maître de la Anglin-Norcross, visites qui peuvent avoir été faites dans un autre but que celui prétendu, est bien prêt à rétracter cette note. Ainsi ça n'est pas parce que la note n'est pas vraie qu'on se rétracte mais c'est tout simplement parce que l'on n'a pas le temps d'en faire la preuve ou du moins d'en organiser la preuve laissant entendre qu'il soit possible que cette note ait contenu la vérité mais qu'on avait pas le temps de la démontrer, ceci n'était pas et ne peut pas constituer une rétraction car, le moins que l'on puisse dire c'est que cette rétraction laisse le lecteur sous l'impression qu'il est possible que M. Bouchard soit coupable de cette démarche. Il ne peut donc être admis que cette rétraction puisse être complète. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'avec cette rétraction incomplète M. Bouchard demeure sous le coup de soupçons injurieux pour lui, position dans laquelle il n'était pas avant la publication de cette note; je dois en arriver à la conclusion que la rétraction invoquée n'est pas la rétraction complète voulue par la loi, qu'elle est insuffisante, non valable ni avenue et elle est rejetée.

Il est en preuve que le demandeur est un homme ayant joué et jouant encore un rôle considérable tant dans les affaires municipales de la Cité de St-Hyacinthe dont il est le maire actuel que dans les affaires provinciales comme député à la législature dont il fut le président et comme membre, présentement, du cabinet provincial.

Il est évident qu'à ces divers titres il a besoin de la confiance du public en général et des ouvriers de la Cité de St-Hyacinthe en particulier.

La note en question le discréditait certainement vis-à-vis de ces ouvriers contre l'intérêt desquels il aurait travaillé s'il eût été vrai qu'il ait fait les démarches mentionnées. On comprend facilement que cette note le discréditait à l'endroit des ouvriers qui ne pouvaient manquer de ressentir vivement une démarche pouvant avoir l'effet de faire diminuer leur salaire. Si le défendeur était de bonne foi lorsqu'il a écrit cette note, ce dont je doute fort, il a certainement écrit avec une négligence impardonnable en ne se renseignant pas mieux avant d'écrire comme il l'a fait. Sur les simples dires de personnes dont il ne se rappelle que le nom de l'une d'entre elles, ce qui veut dire qu'il les connaissait peu, il porte une accusation considérable, vu les circonstances, ce qui constitue, comme je viens de le dire de la négligence coupable dont il est responsable.

Il est vrai que la valeur des dom-

POLITIQUE
AGRAIRE



"Restaurer l'agriculture pour restaurer toute notre vie économique; c'est le fond même de notre politique."

"J'ai la certitude que nos efforts pour construire une province nouvelle, appuyée sur une paysannerie libre et prospère, ne seront pas ensevelis sous des préoccupations secondaires, car nous ne sommes pas entrés dans la lutte pour nous-mêmes, mes chers amis, mais pour vous."

"Je crois pouvoir affirmer que jamais un gouvernement ne s'est penché sur l'agriculture avec autant de sollicitude. C'est que l'agriculture est le pivot de notre vie nationale."

ADELARD GOBOUT,
Premier-ministre.

Le programme, tel qu'exposé par le premier-ministre, comporte:

- Prime de \$10 par acre reconquis dans les vieux centres ruraux.
- Prime de trois sous pour le beurre et d'un sou et demi pour le fromage, du 1er octobre au 1er mai.
- Primes graduées pour l'élevage des porcs. Un dollar et un dollar et demi, suivant la catégorie, du 1er novembre au 1er août. Dans l'intervalle, primes un peu moindres mais constantes.
- Primes de 25% pour la construction ou la réfection de porcheries modernes.
- Crédit de \$2,500,000 affecté au drainage, en coopération avec le gouvernement fédéral.
- Encouragement substantiel à la culture de la betterave à sucre.
- Construction de postes de broyage, de petits abattoirs locaux.
- Lutte méthodique contre les maladies du bétail.
- Organisme à grandes ramifications pour activer la petite industrie.
- Office des débouchés agricoles pour orienter la production et intensifier l'exportation.
- Aménagement de petits entrepôts coopératifs.
- Crédit agricole fédéral rendu plus accessible grâce à l'apport provincial.
- Création du prêt d'accommodation ou d'exploitation dont le service sera offert aux Caisses populaires.
- Enseignement rural.

VOTEZ LIBÉRAL

en enregistrant votre vote en faveur de L'HON. T.-D. BOUCHARD

images n'a pas été fixée par la preuve. Mais il est certainement vrai que cette note mettait M. Bouchard dans une position dommageable et lui préjudiciait injustement dans l'esprit du public en général et des ouvriers en particulier.

Je suis d'opinion que celui qui agit ainsi envers son concitoyen lui doit des dommages non seulement exemplaires mais réels, même lorsque la preuve ne va pas jusqu'à établir la quantité de ces dommages.

Pour réaliser cet état dommageable il suffit de penser que cette calomnie peut préjudicier durant des années et auprès de bien des personnes au calomnié.

Celui qui a créé cet état de chose doit en subir les conséquences. Je fais ces remarques non pas tant parce que j'entends être sévère mais surtout pour faire comprendre combien celui qui diffame peut faire de mal.

Si la demande eut voulu une forte condamnation elle eût poursuivi pour un plus fort montant, je crois donc comprendre que ce que l'on voulait avant tout c'était de montrer la fausseté de l'accusation portée dans cette note et voilà pourquoi le défendeur ne devra payer au demandeur que la somme de \$50.00.

POUR CES MOTIFS: Le défendeur est condamné à payer au demandeur la somme de \$50.00 avec intérêt de la signification de l'action et les dépens de l'action telle qu'intentée par le demandeur, et qu'à défaut de ce faire, il y soit contraint par toutes voies que de droit et même par corps.
St. Hyacinthe, 1er août 1936.
(Signé) EMILE MARIN
Magistrat de district

UN VOTE POUR GODBOUT
EST UN VOTE POUR VOUS

89 années d'expérience dans chaque
Poêle Mc CLARY

McClary construit des poêles de cuisine de qualité depuis 1847. Le superbe modèle à dessus genre table qui vous est offert aujourd'hui est l'un des poêles modernes les plus populaires à l'heure actuelle. Il est revêtu d'une éblatante couche d'émail porcelaine à l'épreuve des taches qui en rend le nettoyage remarquablement facile. Même son fourneau spacieux et parfaitement isolé comporte ce beau fini commode et propre. Ce poêle possède, entre autres caractéristiques, un dispositif automatique pour le contrôle du fourneau, un stabilisateur de chaleur, un chronomètre très pratique et des éléments de chauffage ultra-rapides Max-Speed et Speediron. La cuisson à l'électricité est plus régulière, plus rapide et plus propre. Le poêle McClary est indéniablement celui qui vous assurera la plus grande somme de satisfaction.



Une combinaison Mc CLARY
très pratique
- le charbon et l'électricité

Ce beau modèle McClary se recommande à ceux qui veulent bénéficier des avantages de la cuisson à l'électricité, en même temps que du chauffage et de la cuisson au charbon. Solidement construit et magnifiquement fini, il offre de nombreux commodités modernes. Il comporte un fourneau à l'électricité pour le réchauffage et la cuisson au four, quatre éléments électriques sur le dessus, un foyer à charbon et deux ronds pour cuisson au charbon. Les deux combustibles, indépendants l'un de l'autre, peuvent être employés séparément ou simultanément. Ne manquez pas de voir ce modèle combiné excessivement pratique.

PRODUITS DE

GENERAL STEEL WARES LIMITED

Montréal, Toronto, London, Winnipeg, Calgary, Vancouver

En vente par Southern Canada Power Company Limited